



Police cantonale bernoise
Police judiciaire
Nordring 30
Case postale
3001 Berne

kbe_spc_2018 / 25 mars 2019

Statistique de la criminalité 2018

Table des matières

1	Introduction	5
2	Aperçu.....	8
2.1	Infractions selon la loi.....	8
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	8
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	9
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
2.3	Infractions selon la répartition géographique	13
2.3.1	Code pénal (CP)	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	14
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	15
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	16
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	17
2.3.2.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	17
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	18
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	19
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	20
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	21
2.3.3.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	21
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	22
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	23
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	24
2.4	Prévenus selon la loi	25
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	25
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	25
2.4.2.1	Code pénal (CP)	25
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
2.4.2.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	26
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	27
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	28
2.4.4.1	Code pénal (CP)	28
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	30
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	30
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
2.4.5.1	Code pénal (CP)	32
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	32
2.4.5.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	33
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	33
3	Partie détaillée.....	34
3.1	Infractions de violence.....	34
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	34
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	35
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	36
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	36

3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	36
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	37
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	37
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	37
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	38
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	39
3.2	Violences domestiques.....	40
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	40
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	41
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	42
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	42
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	42
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	43
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	43
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	44
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	44
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	45
3.5	Brigandage	46
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	46
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	46
3.6	Vol	47
3.6.1	Répartition selon le type de vol	47
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	47
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	48
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	48
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	48
3.7	Vol de véhicule	49
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	49
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	49
3.8	Dommages à la propriété.....	50
3.8.1	Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	50
3.8.2	Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	50
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	51
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	52
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	53
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	53
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	54
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	55
3.9.3.1	Consommation par substances	55
3.9.3.2	Trafic par substances	56
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus.....	56
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	56
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	57
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile ..	57
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	58
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	59
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	60
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	60
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	61

4	Évolution.....	62
4.1	Tableaux	62
4.1.1	Infractions selon la loi	62
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	63
4.1.3	Code pénal: infractions par arrondissement administratif	64
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	65
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants	66
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif.....	66
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	67
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	68
4.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif.....	69
4.1.10	Loi sur les étrangers: infractions par commune	70
4.1.11	Infractions de violence	71
4.1.12	Infractions de violence domestique	72
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	73
4.2	Graphiques.....	74
4.2.1	Infractions selon la loi	74
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	74
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	75
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	75
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	76
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants	76
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins.....	77
5.1	Événements cantonaux	77
5.2	Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances.....	78
6	Glossaire méthodologique.....	80
6.1	Introduction.....	80
6.2	Définitions	80
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	80
6.2.2	L'infraction	80
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	80
6.2.4	La personne lésée	80
6.2.5	La population résidente permanente	80
6.2.6	Etat des communes.....	80
6.3	Principes d'exploitation des données	81
6.3.1	Statistique de sortie	81
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	81
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	81
6.4	Chiffres clés	81
6.4.1	Chiffres absolus.....	81
6.4.2	Chiffres relatifs.....	81
6.4.3	Graphiques	82
7	Index des tableaux.....	83
8	Index des figures	84

1 Introduction

Généralités

La statistique policière de la criminalité (SPC) applique depuis 2009 (Berne depuis 2008) des principes de saisie et d'évaluation unitaires dans tous les cantons. Le fait que, dans un cas enregistré au niveau policier, tous les actes punissables sont recensés statistiquement en constitue la caractéristique essentielle. Ainsi, par exemple, une affaire de conflit de voisinage peut contenir les actes punissables suivants: dommages à la propriété, injures, menaces et enfin voies de fait. Quatre actes punissables sont donc mentionnés dans la statistique policière de la criminalité pour une unique affaire.

Le rapport annuel de la SPC compte cinq parties: à la suite de l'introduction, la deuxième partie comporte un aperçu général des lois touchant au droit pénal (code pénal, loi sur les stupéfiants et loi sur les étrangers). Dans la troisième partie, différents domaines thématiques d'un intérêt public particulier sont approfondis. La quatrième partie présente des tableaux et graphiques permettant une comparaison sur plusieurs années. La cinquième partie, enfin, traite les événements et infractions aux lois et ordonnances cantonales.

Aperçu

En 2018, un total de 64'863¹ infractions touchant aux lois fédérales (66'885 y compris les lois accessoires fédérales, année précédente: 67'780 y compris les lois accessoires fédérales) ont été enregistrées dans le canton de Berne. Parmi ces infractions, 77,2% (50'094) relèvent du code pénal, 18,7% (12'114) de la loi sur les stupéfiants et 4,1% (2'655) de la loi sur les étrangers. Ces chiffres ne prennent pas en considération les infractions aux lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Le nombre d'infractions au code pénal (CP) est resté pratiquement inchangé par rapport à l'année précédente. Il a diminué de 50'508 à 50'094 cas. Cela représente une légère diminution de 1%.

Si on met en relation le nombre d'infractions au CP avec le nombre d'habitants (nombre d'infractions enregistrées pour 1'000 habitants), il faut mentionner au niveau cantonal les villes de Berne (119,7) Biel/Bienne (109,2) et Interlaken (139,3). Alors que le taux élevé de criminalité à Berne et à Bienne pourrait être dû à la fonction de centre ou d'agglomération, à Interlaken, le rôle de destination touristique et les très bonnes infrastructures routières pourraient expliquer à première vue le taux élevé de délits pour 1'000 habitants. À Berne, le nombre d'infraction a augmenté de 10% par rapport à l'année précédente. À Biel/Bienne (-2%) et à Interlaken (-7%), une diminution des cas a été relevée.

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation qui s'élève à 35,9% (année précédente 34,0%) dans le domaine du CP se présente de manière très variée dans les différents domaines partiels. Les raisons principales relèvent d'une part de la fixation des priorités au niveau policier et, d'autre part, des caractéristiques particulières des types d'infractions en question.

Le taux d'élucidation est élevé (88,6%) en ce qui concerne les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle ainsi que celles contre l'intégrité sexuelle (85,2%), ce qui est notamment dû au fait que la victime connaît souvent le prévenu.

Le taux d'élucidation de 22,6% (année précédente 21,9%) des infractions contre le patrimoine est influencé par différents facteurs. Avec 72,3% (36'200), les infractions contre le patrimoine constituent le plus grand groupe de l'ensemble des infractions et les enquêtes dans les différents types d'infractions sont par nature compliquées. Ainsi par exemple, les auteurs de dommages à la propriété ou de vols à la tire ne peuvent souvent être identifiés que moyennant un très grand engagement en temps et moyens. Les investigations à l'encontre de groupes de cambrioleurs

¹ Ne sont plus mentionnées explicitement dans la statistique les infractions touchant aux autres lois accessoires fédérale (2018: 2022 dénonciations).

agissant au niveau international, extrêmement mobiles, ainsi qu'à l'encontre d'escrocs sévissant très professionnellement sur Internet s'avèrent encore plus complexes et exigeantes quant aux moyens engagés.

Comme prévu, les taux d'élucidation des infractions à la loi sur les stupéfiants ou à la loi sur les étrangers sont, à raison de 98,8% et 100,0% en revanche élevés; en effet, la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôle de la police.

Prévenus

Les hommes de 18 à 24 ans se font plus fréquemment remarquer au niveau policier (1'352 prévenus selon le CP, 1'450 prévenus selon la LStup). Quelque 76,8% des infractions selon le CP ont été commises par des personnes de sexe masculin. S'agissant des infractions à la loi sur les stupéfiants, 13,0% ont été commises par des personnes de sexe féminin. En matière d'infractions au CP, le nombre de prévenus mineurs a augmenté de 7,5% par rapport à l'année précédente. La cause en est l'augmentation du nombre de prévenus masculins (de 745 à 816). Le nombre de prévenus mineurs dénoncés pour infraction à la loi sur les stupéfiants a diminué de 5,7% (de 645 à 608).

En 2018, 12,3% des personnes prévenues avaient été dénoncées pour cinq infractions ou plus au CP (année précédente 12,9%).

Les prévenus qui n'ont pas la nationalité suisse sont différenciés en fonction de leur statut juridique de séjour. Il est important d'analyser les chiffres de manière différenciée compte tenu de la loi ou de l'élément constitutif de l'infraction. Le pourcentage de prévenus étrangers ayant commis des infractions pénales est de 46,1% (année précédente: 45,6%). Le nombre de prévenus dans le domaine de l'asile a augmenté en ce qui concerne la LStup (+50,4% de 230 à 346). Le nombre de prévenus dans le domaine de l'asile selon le CP (+7,4% de 553 à 594). Le nombre des autres prévenus étrangers non domiciliés en Suisse (touristes ou personnes séjournant illégalement) a aussi légèrement augmenté dans le secteur du CP (+1,6%). Une diminution a été constatée en ce qui concerne les infractions à la LStup (-4,8%).

Actes punissables violents

Une catégorisation simplifiée en fonction du recours à une violence grave ou à une violence d'intensité moyenne (tentatives d'actes de violence incluses) est effectuée dans la SPC pour obtenir une pondération des différents actes de violence. Le nombre total d'actes punissables violents a légèrement diminué (de 4'047 à 4'041 cas).

3,2% (année précédente 4,2%) des actes de violence sont à attribuer à la catégorie de violence grave. En font partie les homicides (7 réalisés, 6 tentatives; année précédente 6 réalisés, 3 tentatives), les lésions corporelles graves (45; année précédente 81) et les brigandages qualifiés (0; année précédente 2). Les actes de violence grave ont diminué de 25% (-42 cas).

Le nombre total d'actes de violence d'intensité moyenne a diminué de 2% (-47 cas). Ce sont en particulier les cas de contrainte qui ont diminué (164; année précédente 228). Ont également diminué les dénonciations pour violences et menaces à l'encontre des fonctionnaires (445; année précédente 503) et les rixes (110; année précédente 140) et les brigandages (190; année précédente 197). Une augmentation est par contre relevée en ce qui concerne les menaces de violence d'intensité moyenne (+9%). Les menaces ont augmenté de 7% et les chantages de 23%.

Dans le domaine de la violence domestique 1'232 infractions ont été enregistrées dans le canton de Berne en 2018, 7% de plus que l'année précédente. Un taux de 77,5% revient aux relations de couple (y compris les ex).

Actes punissables d'ordre sexuel

Le nombre d'infractions d'ordre sexuel (620) a augmenté de 5% par rapport à l'année précédente. Par contre, les nombres de cas de contrainte sexuelle (-4% à 49 cas), de viols (-10% à 70 cas) et des actes sexuels avec des enfants (-14% à 83 cas) ont diminué. Dans le domaine de la violence

domestique, les dénonciations concernant des actes d'ordre sexuel avec des enfants ont augmenté (de 19 à 27 cas). La pornographie a augmenté, mais moins que l'année précédente (+7% à 163 cas). Une augmentation est aussi relevée en ce qui concerne les cas d'actes sexuels commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance (+23% à 16 cas), de même que ceux des exhibitionnismes (+17% à 56 cas) ainsi que ceux de harcèlement sexuel (+9% à 161 cas).

Infractions contre le patrimoine

Le nombre des infractions contre le patrimoine a diminué de 2% par rapport à l'année précédente. Ces infractions représentent le taux de loin le plus élevé des actes punissables contre le CP enregistrés au niveau policier (72,3%). Près des 60% concernent les vols (y compris les vols de véhicules).

Une diminution a été enregistrée dans l'ensemble pour les vols (-3% ou -466 cas). Cette diminution est de 16% pour les vols par effraction. Ont également diminué, les vols à l'astuce (-18%), les vols à la tire (-8%), les vols par effraction dans des véhicules (-31%) et les vols dans/hors de véhicules (-20%). Une augmentation a été relevée en ce qui concerne les vols par introduction clandestine (+9%), les vols à l'arraché (+18%) et les vols à l'étalage (+23%).

Les dommages à la propriété représentent un autre taux important d'infractions contre le patrimoine, avec un total de 10'701. 33,4% des cas sont liés à des vols (3'575). Une diminution a de nouveau été constatée (-18%). Les autres cas concernaient surtout des actes de vandalisme (7'117, -4%).

Les filouteries d'auberge (-14%) ont aussi diminué. Une augmentation a par contre été relevée en ce qui concerne les appropriations illicites (+31%), les abus dans les déductions salariales (+42%), les gestions déloyales (+4%), les obtentions frauduleuses d'une prestation (+13%) et les recels (+4%). Les escroqueries ont aussi augmenté (+21%) de même que les usages abusifs d'une installation TED (+27%), l'obtention illicite de données (+2%), les introductions abusives dans des systèmes de données (+7%) ainsi que le blanchiment d'argent (+90%).

Loi sur les stupéfiants

En 2018, 12'114 infractions à la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées (-3%). Dans la plupart des cas (87,8%), il s'agit de dénonciations pour consommation ou possession. Les dénonciations pour possession ont diminué de 15% (-508). Les dénonciations pour plantation/fabrication dans le domaine des contraventions ont également diminué (au total -33%, cas graves -83%). Les dénonciations pour trafic ont diminué de 6% (cas bénins -7%, cas graves -3%). Les dénonciations pour contrebande ont aussi augmenté en 2018 (cas bénins +48% de 203 à 300, cas graves +29% de 34 à 44).

Le taux d'élucidation très élevé est notamment dû au fait que la délinquance en matière de stupéfiants relève, au plan policier, de la criminalité classique contre laquelle la police mène des investigations de sa propre initiative, et qui ne repose que dans de rares cas sur des renseignements fournis par des tierces personnes. Cela explique en partie les variations parfois massives au niveau local par rapport à l'année précédente. Partant du nombre d'infractions, les points forts de la délinquance en matière de stupéfiants se situent à Berne et à Bienne.

Loi sur les étrangers

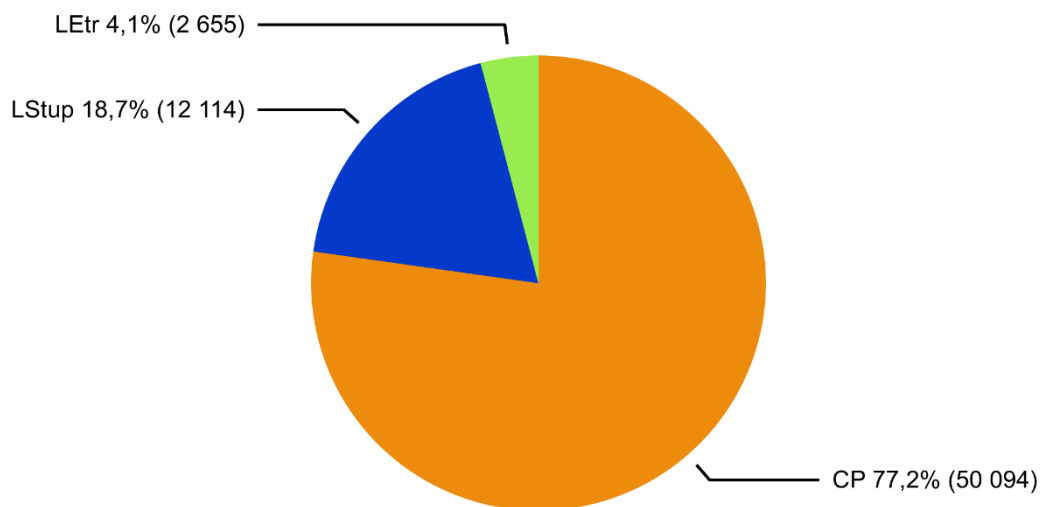
Le nombre des dénonciations pour infraction à la loi sur les étrangers a augmenté de 1% (de 2'639 à 2'655). 37,2% des infractions concernent les entrées illégales ou les séjours illégaux en Suisse. Concernant le taux d'élucidation, il est renvoyé en substance aux explications relatives à la délinquance en matière de stupéfiants.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

2.1.2 É lucidations et évolution des infractions selon la loi

É lucidations et évolution des infractions selon la loi

	2017		2018		Différence
	Infractions	É lucidations	Infractions	É lucidations	
Code pénal (CP)	50 508	34,0%	50 094	35,9%	-1%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	12 548	98,3%	12 114	98,8%	-3%
Loi sur les étrangers (LEtr)	2 639	100,0%	2 655	100,0%	1%

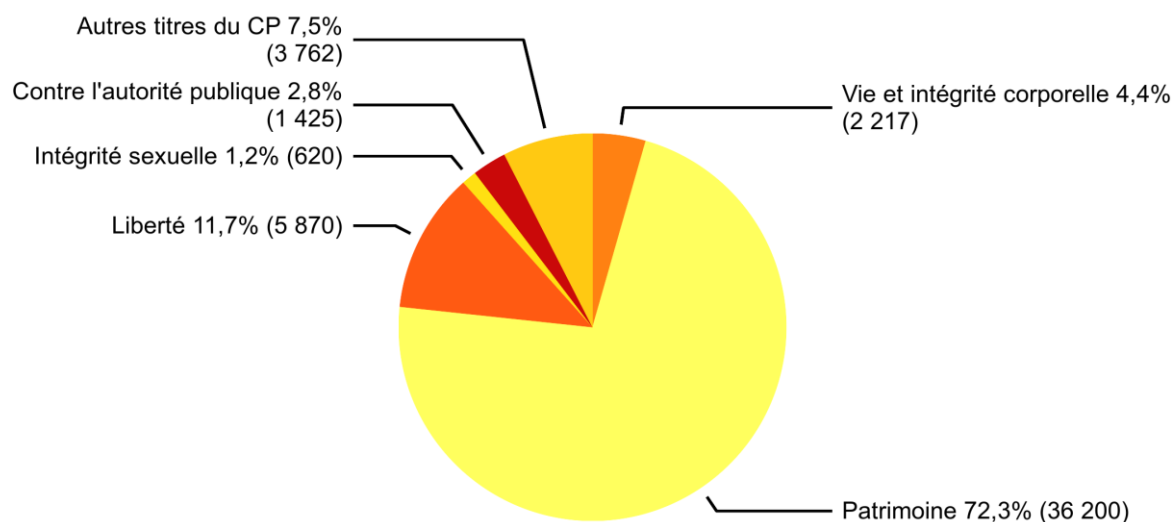
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 1: É lucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

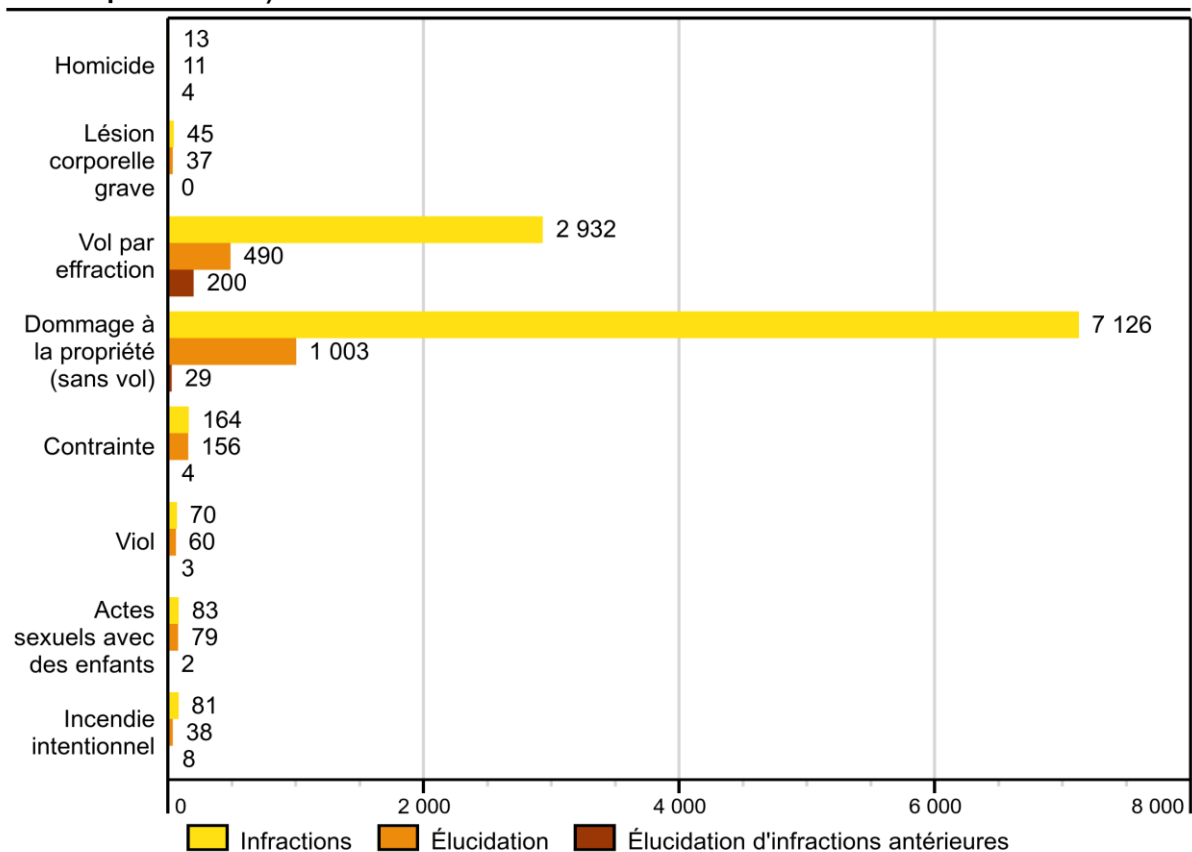
	2017		2018		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total général du Code pénal	50 508	34,0%	50 094	35,9%	-1%
Total vie et intégrité corporelle	2 139	89,3%	2 217	88,6%	4%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	6	100,0%	7	85,7%	17%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	100,0%	6	83,3%	100%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	81	87,7%	45	82,2%	-44%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	615	87,0%	611	84,1%	-1%
Total patrimoine	36 862	21,9%	36 200	22,6%	-2%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	15 151	25,9%	14 685	29,5%	-3%
dont vol par effraction	3 474	18,7%	2 932	16,7%	-16%
dont vol à l'arrachée	71	16,9%	84	20,2%	18%
Vol de véhicule (Art. 139)	6 463	3,8%	6 821	5,0%	6%
Brigandage (Art. 140)	199	45,2%	190	37,9%	-5%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 425	16,6%	7 126	14,1%	-4%
Escroquerie (Art. 146)	1 513	56,8%	1 836	52,8%	21%
Extorsion et chantage (Art. 156)	80	37,5%	97	12,4%	21%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	173	98,8%	136	95,6%	-21%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 981	91,5%	1 893	93,8%	-4%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	298	83,2%	318	89,3%	7%
Total liberté	6 142	42,9%	5 870	47,2%	-4%
Menaces (Art. 180)	878	94,5%	943	94,9%	7%
Contrainte (Art. 181)	228	91,7%	164	95,1%	-28%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	1	100,0%	7	100,0%	600%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	19	73,7%	25	84,0%	32%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	449	79,7%	571	81,8%	27%
Total intégrité sexuelle	590	80,7%	620	85,2%	5%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	97	90,7%	83	95,2%	-14%
Viol (Art. 190)	78	80,8%	70	85,7%	-10%
Exhibitionnisme (Art. 194)	48	56,3%	56	58,9%	17%
Pornographie (Art. 197)	153	95,4%	163	96,9%	7%
Total danger collectif	312	48,1%	269	48,7%	-14%
Incendie intentionnel (Art. 221)	90	38,9%	81	46,9%	-10%
Total autorité publique	1 373	95,3%	1 425	96,1%	4%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	503	90,3%	445	93,5%	-12%
Total administration de la justice	260	89,2%	407	83,0%	57%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	134	80,6%	254	73,6%	90%
Autres infractions du Code pénal	849	69,6%	1 193	77,5%	41%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

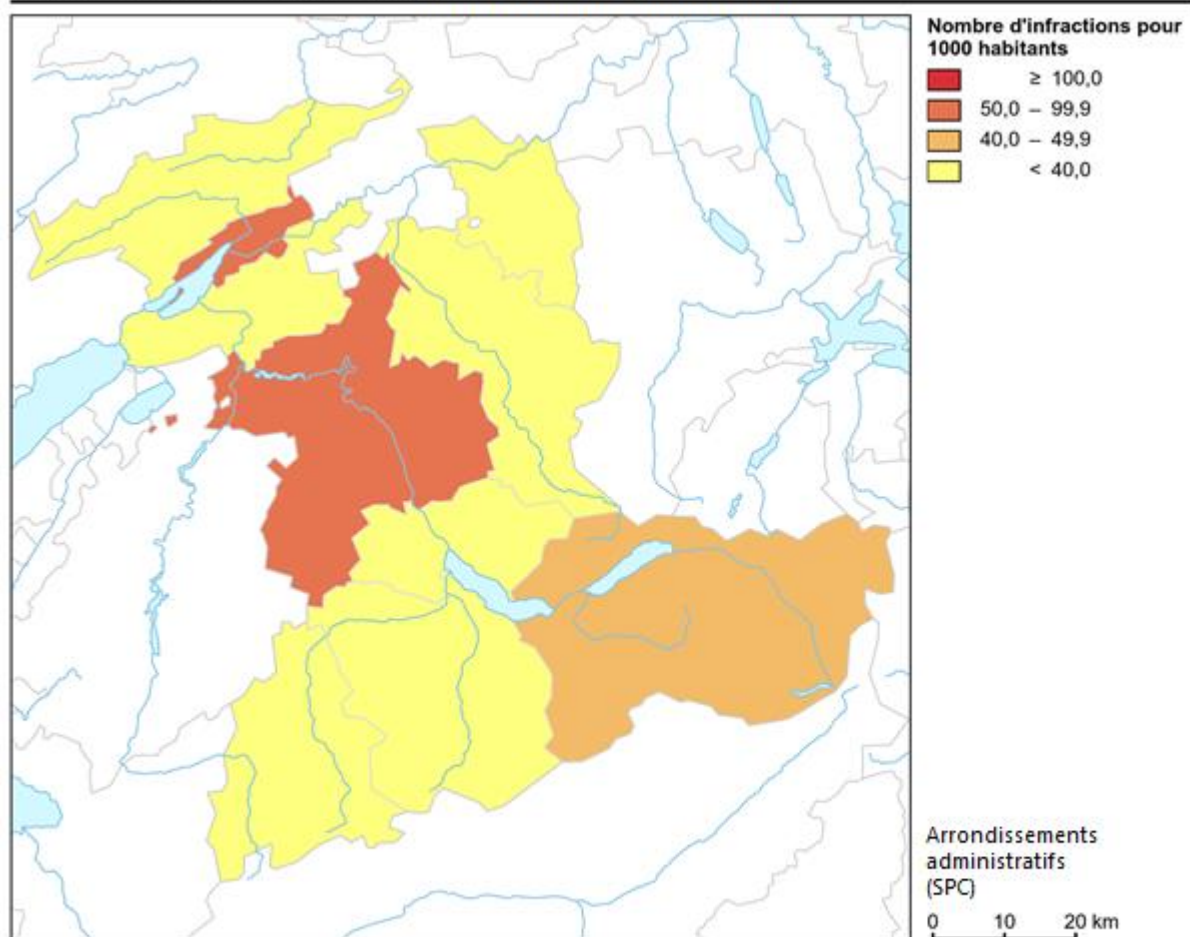
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Code pénal (CP): fréquence (‰) arrondissement administratif



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

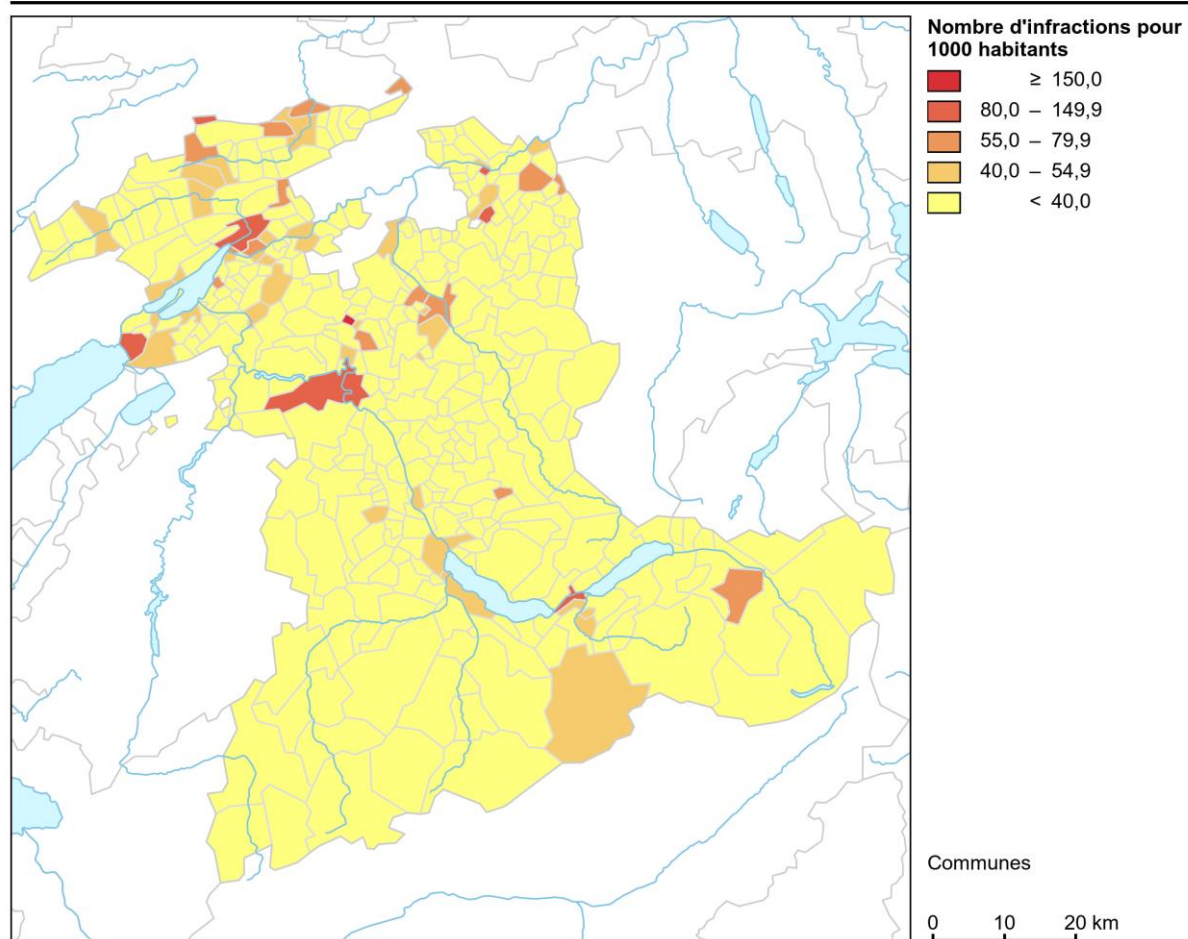
	2017			2018			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	23 428	410 846	57,0	24 297	413 143	58,8	4%
Arrondissement administratif Thoun	3 780	107 055	35,3	3 434	107 484	31,9	-9%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	8 411	99 674	84,4	8 045	100 170	80,3	-4%
Arrondissement administratif Emmental	3 068	96 657	31,7	2 887	97 057	29,7	-6%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	2 610	80 843	32,3	2 839	81 326	34,9	9%
Arrondissement administratif Seeland	2 581	73 239	35,2	2 355	73 817	31,9	-9%
Arrondissement administratif Jura bernois	2 283	53 767	42,5	1 943	53 768	36,1	-15%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	2 071	47 698	43,4	2 035	47 542	42,8	-2%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 432	40 024	35,8	1 216	40 143	30,3	-15%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	400	16 710	23,9	431	16 676	25,8	8%
Inconnu BE	444	–	–	612	–	–	38%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	14 625	133 115	109,9	16 020	133 798	119,7	10%
Biel/Bienne	6 088	54 456	111,8	5 965	54 640	109,2	-2%
Thun	2 377	43 568	54,6	2 232	43 743	51,0	-6%
Köniz	1 749	40 938	42,7	1 573	41 507	37,9	-10%
Ostermundigen	728	17 127	42,5	687	17 546	39,2	-6%
Burgdorf	896	16 295	55,0	960	16 280	59,0	7%
Steffisburg	392	15 783	24,8	362	15 816	22,9	-8%
Langenthal	887	15 501	57,2	1 105	15 639	70,7	25%
Lyss	697	14 706	47,4	717	14 887	48,2	3%
Muri bei Bern	563	13 037	43,2	499	13 058	38,2	-11%
Spiez	611	12 713	48,1	571	12 707	44,9	-7%
Münsingen	391	12 396	31,5	439	12 533	35,0	12%
Belp	332	11 534	28,8	331	11 439	28,9	0%
Worb	342	11 473	29,8	357	11 394	31,3	4%
Ittigen	431	11 388	37,8	450	11 335	39,7	4%
Zollikofen	467	10 235	45,6	473	10 314	45,9	1%
Münchenbuchsee	373	10 122	36,9	265	10 079	26,3	-29%
Langnau im Emmental	302	9 241	32,7	292	9 419	31,0	-3%
Wohlen bei Bern	215	9 136	23,5	206	9 215	22,4	-4%
Moutier	389	7 586	51,3	378	7 477	50,6	-3%
Herzogenbuchsee	246	6 998	35,2	296	7 140	41,5	20%
Frutigen	204	6 894	29,6	193	6 917	27,9	-5%
Saanen	230	6 882	33,4	248	6 901	35,9	8%
Nidau	601	6 891	87,2	538	6 827	78,8	-10%
Schwarzenburg	159	6 887	23,1	183	6 827	26,8	15%
Heimberg	190	6 691	28,4	181	6 765	26,8	-5%
Bolligen	153	6 250	24,5	141	6 260	22,5	-8%
Urtenen-Schönbühl	245	6 216	39,4	201	6 222	32,3	-18%
Uetendorf	217	6 006	36,1	116	5 950	19,5	-47%
Kirchberg (BE)	229	5 909	38,8	191	5 940	32,2	-17%
Unterseen	165	5 757	28,7	190	5 712	33,3	15%
Jegenstorf	213	5 710	37,3	178	5 697	31,2	-16%
Interlaken	841	5 673	148,2	779	5 592	139,3	-7%
Neuenegg	139	5 436	25,6	99	5 543	17,9	-29%
Konolfingen	110	5 280	20,8	162	5 292	30,6	47%
Vechigen	94	5 240	17,9	85	5 242	16,2	-10%
Lengnau (BE)	246	5 071	48,5	195	5 195	37,5	-21%
Saint-Imier	330	5 121	64,4	225	5 156	43,6	-32%
Sumiswald	118	5 021	23,5	95	5 044	18,8	-19%
Fraubrunnen	216	4 962	43,5	143	5 037	28,4	-34%
Autres communes	12 707	437 268	—	11 773	439 041	—	-7%

© OFS, Neuchâtel 2019

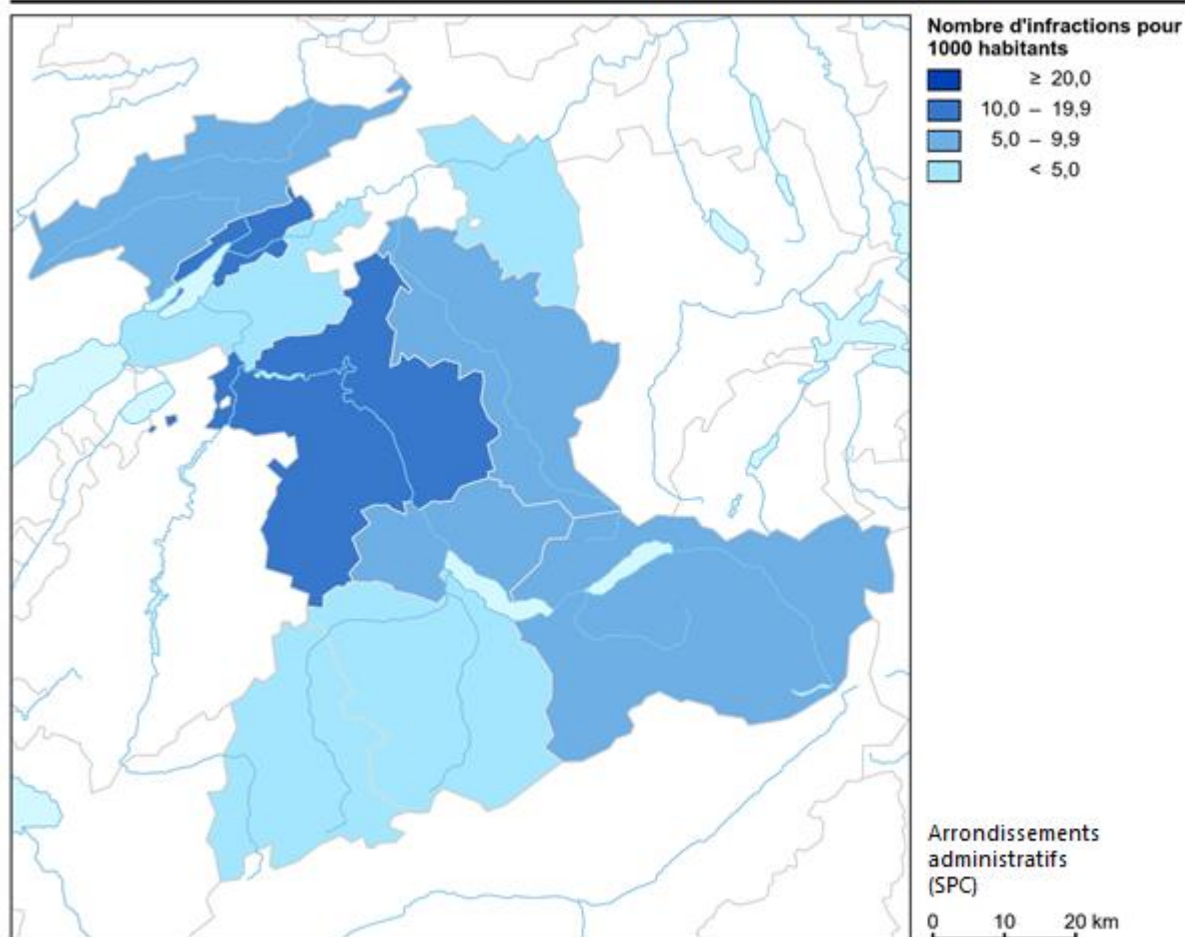
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) arrondissement administratif



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

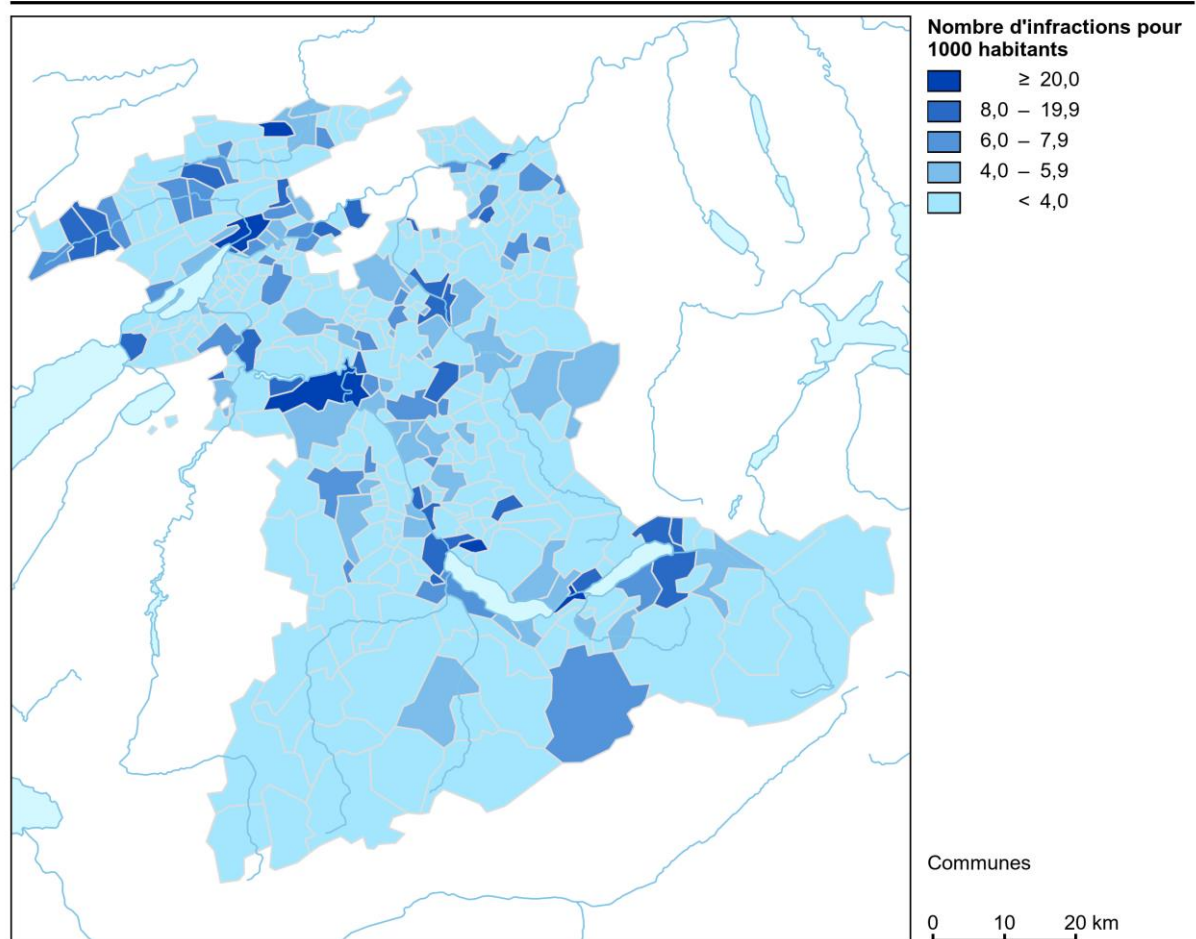
	2017			2018			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	7 784	410 846	18,9	7 557	413 143	18,3	-3%
Arrondissement administratif Thoun	704	107 055	6,6	812	107 484	7,6	15%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	1 898	99 674	19,0	1 773	100 170	17,7	-7%
Arrondissement administratif Emmental	606	96 657	6,3	497	97 057	5,1	-18%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	333	80 843	4,1	313	81 326	3,8	-6%
Arrondissement administratif Seeland	270	73 239	3,7	288	73 817	3,9	7%
Arrondissement administratif Jura bernois	404	53 767	7,5	297	53 768	5,5	-26%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	241	47 698	5,1	340	47 542	7,2	41%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	200	40 024	5,0	159	40 143	4,0	-21%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	71	16 710	4,2	32	16 676	1,9	-55%
Inconnu BE	37	—	—	46	—	—	24%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	6 437	133 115	48,4	6 362	133 798	47,5	-1%
Biel/Bienne	1 691	54 456	31,1	1 551	54 640	28,4	-8%
Thun	500	43 568	11,5	573	43 743	13,1	15%
Köniz	216	40 938	5,3	221	41 507	5,3	2%
Ostermundigen	172	17 127	10,0	107	17 546	6,1	-38%
Burgdorf	202	16 295	12,4	216	16 280	13,3	7%
Steffisburg	81	15 783	5,1	58	15 816	3,7	-28%
Langenthal	114	15 501	7,4	108	15 639	6,9	-5%
Lyss	100	14 706	6,8	108	14 887	7,3	8%
Muri bei Bern	42	13 037	3,2	62	13 058	4,7	48%
Spiez	107	12 713	8,4	96	12 707	7,6	-10%
Münsingen	92	12 396	7,4	69	12 533	5,5	-25%
Belp	29	11 534	2,5	36	11 439	3,1	24%
Worb	52	11 473	4,5	76	11 394	6,7	46%
Ittigen	73	11 388	6,4	108	11 335	9,5	48%
Zollikofen	41	10 235	4,0	35	10 314	3,4	-15%
Münchenbuchsee	87	10 122	8,6	48	10 079	4,8	-45%
Langnau im Emmental	69	9 241	7,5	44	9 419	4,7	-36%
Wohlen bei Bern	33	9 136	3,6	28	9 215	3,0	-15%
Moutier	37	7 586	4,9	36	7 477	4,8	-3%
Herzogenbuchsee	49	6 998	7,0	57	7 140	8,0	16%
Frutigen	26	6 894	3,8	28	6 917	4,0	8%
Saanen	30	6 882	4,4	23	6 901	3,3	-23%
Nidau	86	6 891	12,5	69	6 827	10,1	-20%
Schwarzenburg	16	6 887	2,3	20	6 827	2,9	25%
Heimberg	25	6 691	3,7	67	6 765	9,9	168%
Bolligen	50	6 250	8,0	15	6 260	2,4	-70%
Urtenen-Schönbühl	39	6 216	6,3	18	6 222	2,9	-54%
Uetendorf	25	6 006	4,2	25	5 950	4,2	0%
Kirchberg (BE)	19	5 909	3,2	57	5 940	9,6	200%
Unterseen	8	5 757	1,4	34	5 712	6,0	325%
Jegenstorf	26	5 710	4,6	21	5 697	3,7	-19%
Interlaken	101	5 673	17,8	139	5 592	24,9	38%
Neuenegg	6	5 436	1,1	11	5 543	2,0	83%
Konolfingen	24	5 280	4,5	22	5 292	4,2	-8%
Vechigen	32	5 240	6,1	8	5 242	1,5	-75%
Lengnau (BE)	22	5 071	4,3	23	5 195	4,4	5%
Saint-Imier	81	5 121	15,8	65	5 156	12,6	-20%
Sumiswald	10	5 021	2,0	8	5 044	1,6	-20%
Fraubrunnen	7	4 962	1,4	25	5 037	5,0	257%
Autres communes	1 691	437 268	—	1 437	439 041	—	-15%

© OFS, Neuchâtel 2019

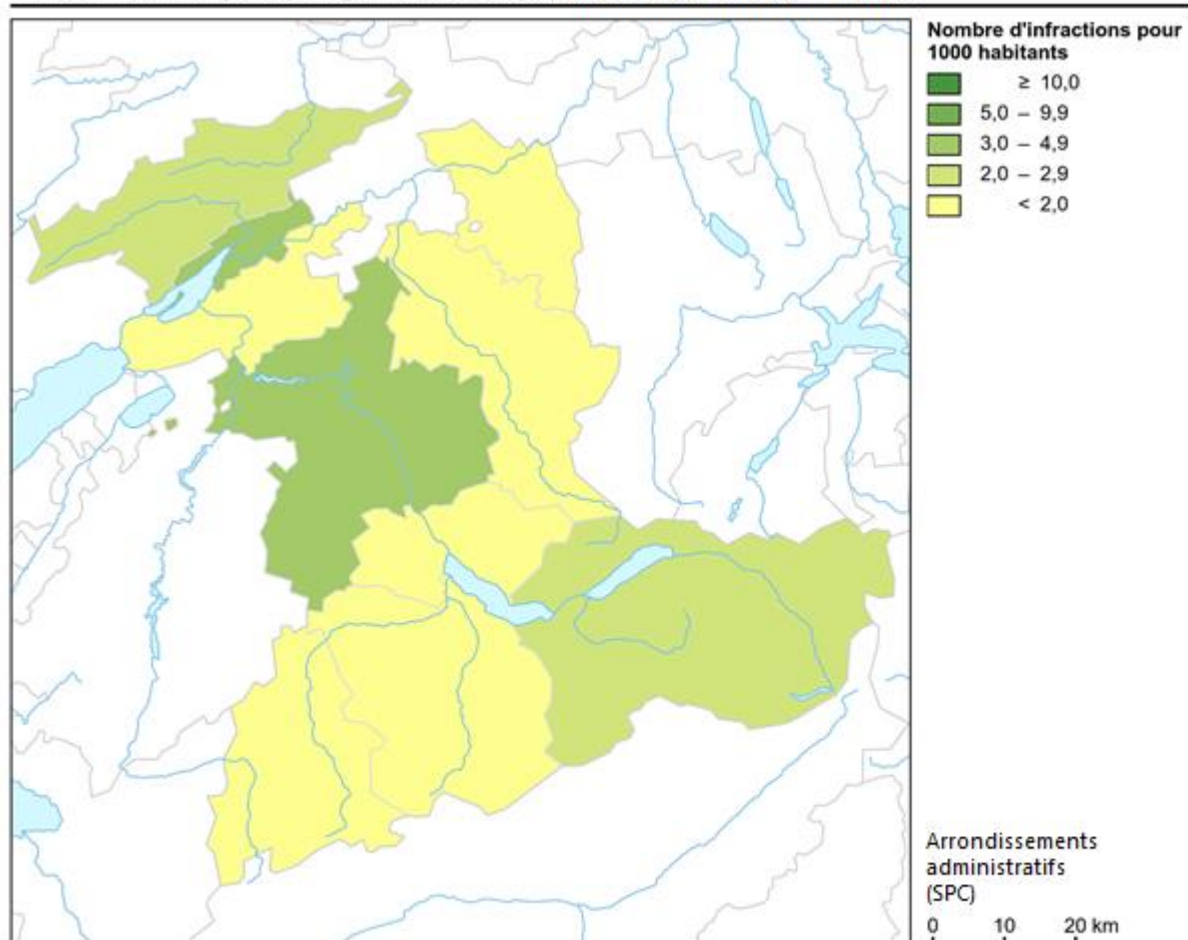
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) arrondissement administratif



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

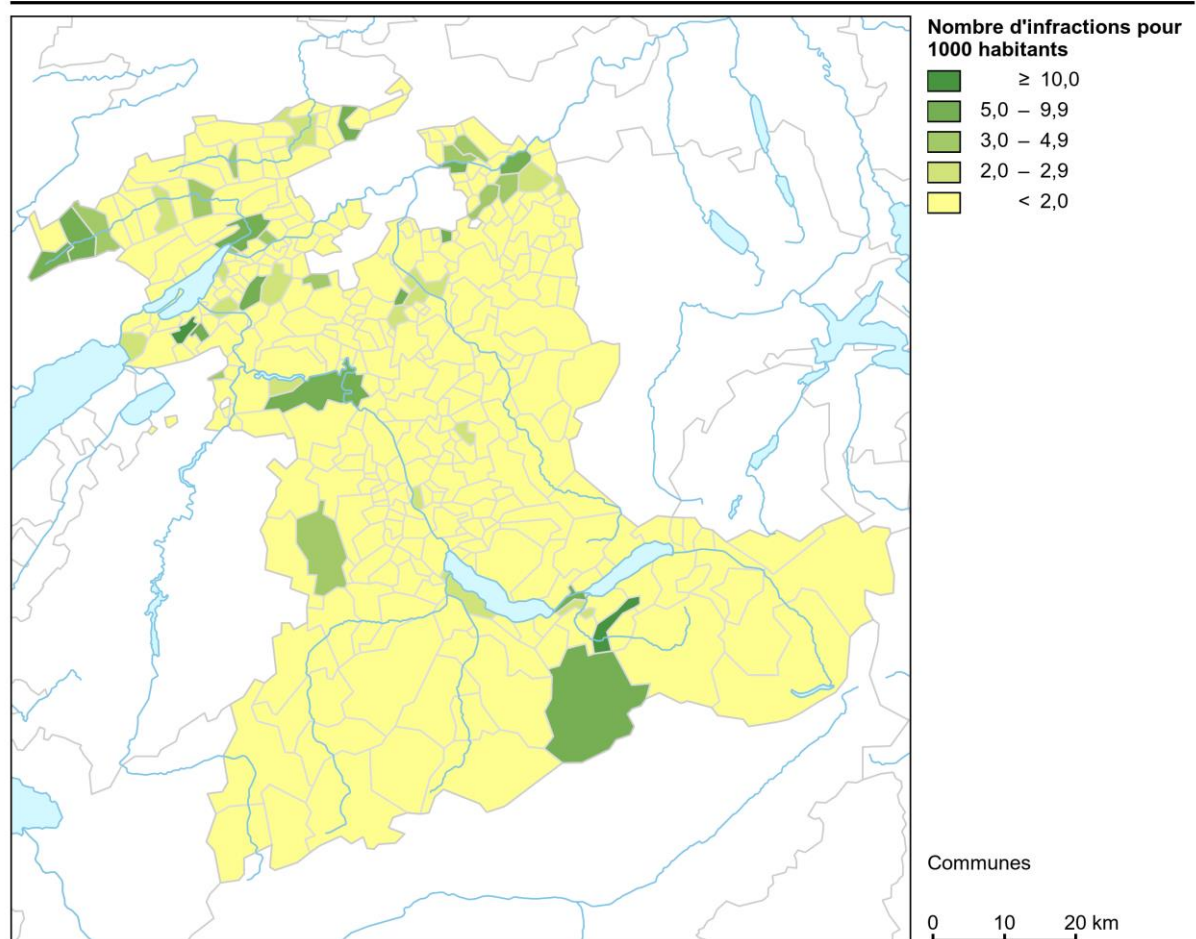
	2017			2018			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	1 485	410 846	3,6	1 529	413 143	3,7	3%
Arrondissement administratif Thoune	90	107 055	0,8	88	107 484	0,8	-2%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	538	99 674	5,4	491	100 170	4,9	-9%
Arrondissement administratif Emmental	77	96 657	0,8	79	97 057	0,8	3%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	131	80 843	1,6	126	81 326	1,5	-4%
Arrondissement administratif Seeland	95	73 239	1,3	60	73 817	0,8	-37%
Arrondissement administratif Jura bernois	97	53 767	1,8	112	53 768	2,1	15%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	78	47 698	1,6	109	47 542	2,3	40%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	29	40 024	0,7	42	40 143	1,0	45%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	17	16 710	1,0	13	16 676	0,8	-24%
Inconnu BE	2	–	–	6	–	–	200%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS – SPC (2018), STATPOP (2017)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2019

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

	2017			2018			Différence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	1 280	133 115	9,6	1 280	133 798	9,6	0%
Biel/Bienne	478	54 456	8,8	392	54 640	7,2	-18%
Thun	66	43 568	1,5	57	43 743	1,3	-14%
Köniz	53	40 938	1,3	55	41 507	1,3	4%
Ostermundigen	29	17 127	1,7	34	17 546	1,9	17%
Burgdorf	21	16 295	1,3	29	16 280	1,8	38%
Steffisburg	7	15 783	0,4	9	15 816	0,6	29%
Langenthal	41	15 501	2,6	26	15 639	1,7	-37%
Lyss	41	14 706	2,8	22	14 887	1,5	-46%
Muri bei Bern	8	13 037	0,6	5	13 058	0,4	-38%
Spiez	27	12 713	2,1	26	12 707	2,0	-4%
Münsingen	14	12 396	1,1	24	12 533	1,9	71%
Belp	7	11 534	0,6	4	11 439	0,3	-43%
Worb	5	11 473	0,4	7	11 394	0,6	40%
Ittigen	6	11 388	0,5	22	11 335	1,9	267%
Zollikofen	16	10 235	1,6	13	10 314	1,3	-19%
Münchenbuchsee	9	10 122	0,9	5	10 079	0,5	-44%
Langnau im Emmental	9	9 241	1,0	3	9 419	0,3	-67%
Wohlen bei Bern	0	9 136	0,0	1	9 215	0,1	–
Moutier	16	7 586	2,1	14	7 477	1,9	-13%
Herzogenbuchsee	22	6 998	3,1	33	7 140	4,6	50%
Frutigen	1	6 894	0,1	3	6 917	0,4	200%
Saanen	10	6 882	1,5	9	6 901	1,3	-10%
Nidau	24	6 891	3,5	12	6 827	1,8	-50%
Schwarzenburg	1	6 887	0,1	0	6 827	0,0	-100%
Heimberg	6	6 691	0,9	14	6 765	2,1	133%
Bolligen	3	6 250	0,5	1	6 260	0,2	-67%
Urtenen-Schönbühl	4	6 216	0,6	9	6 222	1,4	125%
Uetendorf	2	6 006	0,3	3	5 950	0,5	50%
Kirchberg (BE)	12	5 909	2,0	7	5 940	1,2	-42%
Unterseen	1	5 757	0,2	5	5 712	0,9	400%
Jegenstorf	0	5 710	0,0	2	5 697	0,4	–
Interlaken	41	5 673	7,2	17	5 592	3,0	-59%
Neuenegg	2	5 436	0,4	1	5 543	0,2	-50%
Konolfingen	7	5 280	1,3	7	5 292	1,3	0%
Vechigen	0	5 240	0,0	5	5 242	1,0	–
Lengnau (BE)	7	5 071	1,4	14	5 195	2,7	100%
Saint-Imier	21	5 121	4,1	28	5 156	5,4	33%
Sumiswald	1	5 021	0,2	2	5 044	0,4	100%
Fraubrunnen	2	4 962	0,4	0	5 037	0,0	-100%
Autres communes	339	437 268	–	455	439 041	–	34%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	8 572	816	249	1 352	307	4 414	1 433	1	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	5 160	534	74	1 450	160	2 504	438	0	0
Loi sur les étrangers (LEtr)	1 429	29	6	244	53	884	213	0	0

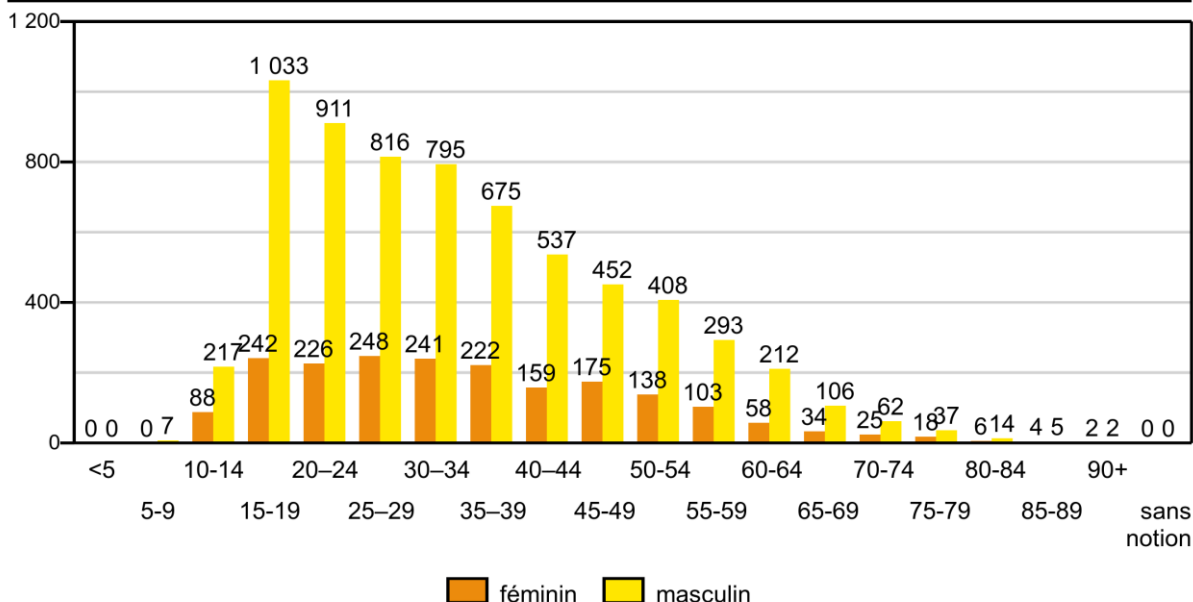
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

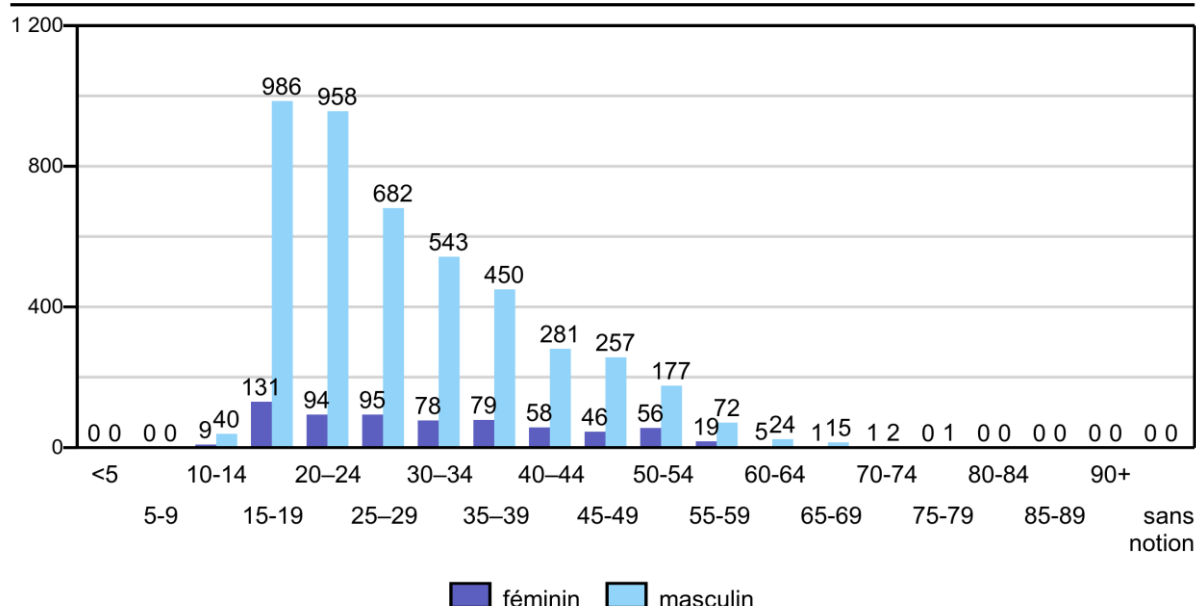
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

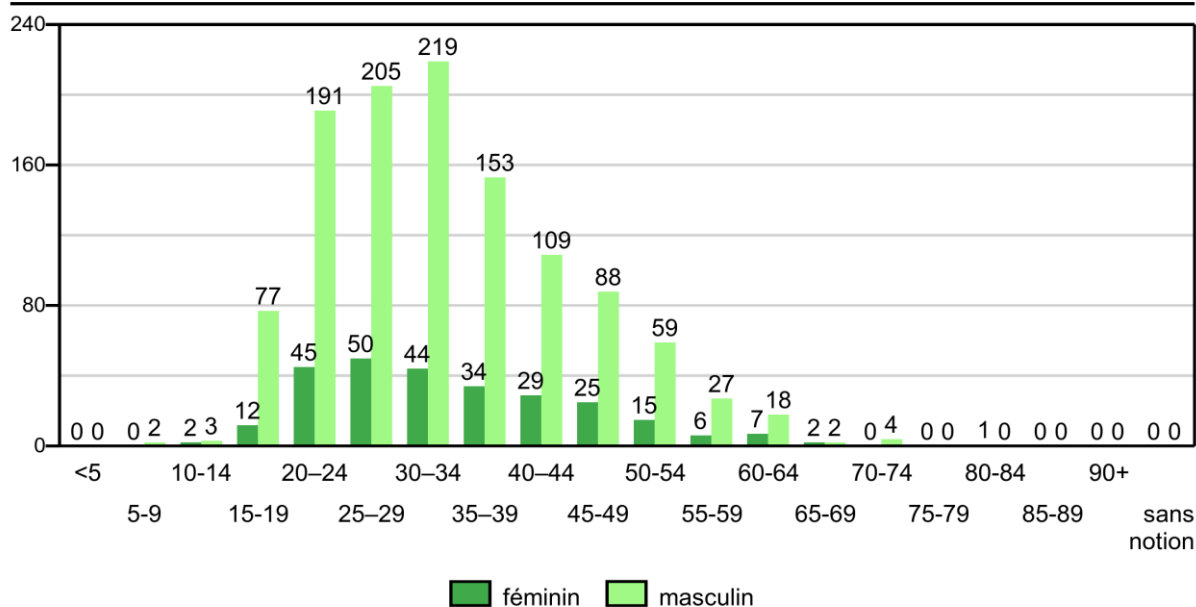
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 13.2.2019

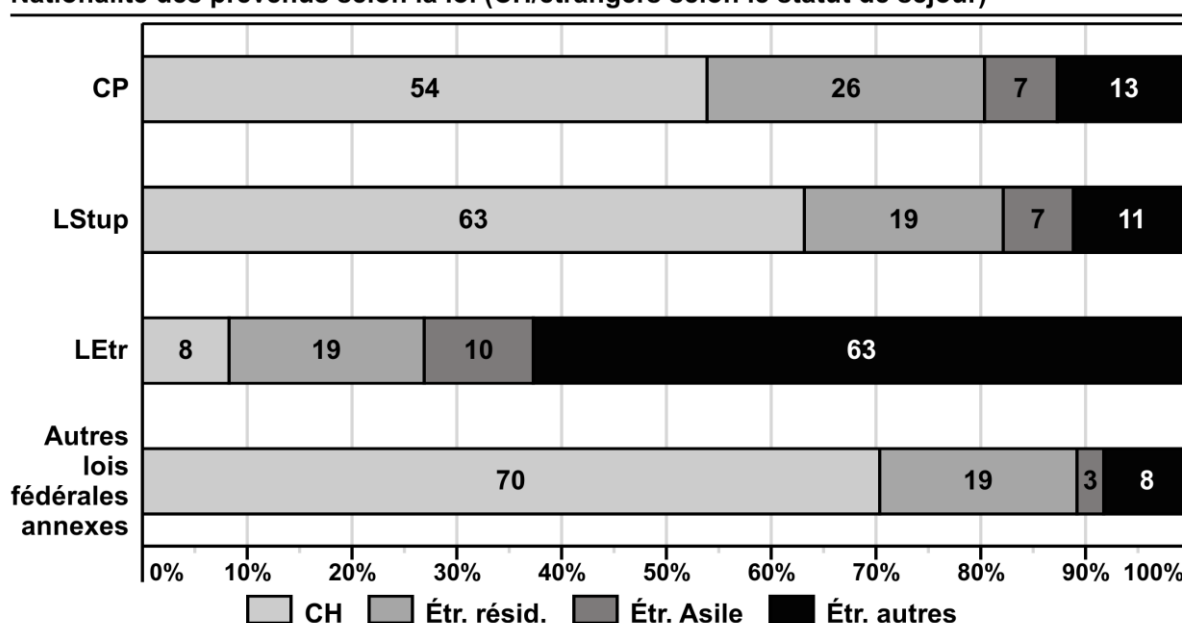
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidente permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidente permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	8 571	6 890	594	1 087
Suisse	4 620	4 620		
Total étrangers	3 951	2 270	594	1 087
Italie	279	258	0	21
Allemagne	255	197	0	58
Kosovo	214	177	10	27
Portugal	193	176	0	17
Roumanie	191	21	0	170
Turquie	163	146	13	4
Algérie	157	21	48	88
Érythrée	154	67	82	5
Géorgie	146	1	63	82
Serbie-et-Monténégro	136	82	14	40
Macédoine	134	118	1	15
Maroc	129	26	33	70
France	110	51	0	59
Espagne	96	78	0	18
Afghanistan	95	14	75	6
Syrie	83	34	44	5
Sri Lanka	77	66	9	2
Somalie	69	22	40	7
Tunisie	64	34	15	15
Nigéria	63	12	7	44
Bosnie et Herzégovine	59	48	1	10
Pologne	58	26	0	32
Irak	58	31	24	3
Brésil	56	52	0	4
Bulgarie	38	12	1	25
Croatie	37	24	0	13
Angola	35	14	16	5
Albanie	34	5	1	28
Congo (Brazzaville)	34	27	5	2
Cameroun	33	28	0	5
République dominicaine	32	24	0	8
Autriche	31	29	0	2
Iran	31	13	12	6
Hongrie	30	19	0	11
Congo (Kinshasa)	28	18	8	2
Tchéquie	27	15	0	12
Russie	25	15	6	4
Pays-Bas	24	10	0	14

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Guinée	24	12	6	6
Éthiopie	23	4	17	2
Libye	22	3	12	7
Slovaquie	20	11	0	9
Royaume-Uni	18	11	0	7
Ukraine	15	10	0	5
États-Unis	15	10	0	5
Moldova	14	1	0	13
Chine	13	8	4	1
Pakistan	12	8	1	3
Thaïlande	12	12	0	0
Slovénie	11	8	0	3
Côte d'Ivoire	11	8	1	2
Bélarus	10	1	4	5
Ghana	10	9	0	1
Sénégal	10	4	1	5
Colombie	10	6	0	4
Autres nationalités	223	133	20	70

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	5 160	4 238	346	576
Suisse	3 259	3 259		
Total étrangers	1 901	979	346	576
Italie	142	131	0	11
Portugal	130	107	0	23
Allemagne	123	102	0	21
Algérie	114	14	36	64
Maroc	89	15	27	47
Nigéria	79	6	8	65
Albanie	74	0	0	74
France	72	40	0	32
Afghanistan	72	8	59	5
Érythrée	68	27	37	4
Géorgie	68	0	38	30
Espagne	65	54	0	11
Kosovo	58	50	5	3
Turquie	57	53	3	1
Somalie	54	16	34	4
Tunisie	43	14	10	19
Serbie-et-Monténégro	36	30	1	5
Macédoine	30	26	0	4
Roumanie	23	2	0	21
Autriche	20	17	0	3
Libye	20	2	12	6
Irak	20	10	10	0
Gambie	19	8	2	9
Guinée	19	7	5	7
République dominicaine	19	9	0	10
Sri Lanka	19	15	3	1
Croatie	18	17	1	0
Brésil	17	16	0	1
Pologne	16	10	0	6
Bosnie et Herzégovine	16	13	1	2
Iran	16	7	7	2
Hongrie	14	8	0	6
Slovaquie	14	10	0	4
Éthiopie	14	0	11	3
Angola	12	3	6	3
Syrie	10	4	6	0
Thaïlande	10	10	0	0
Autres nationalités	211	118	24	69

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	1 429	384	149	896
Suisse	118	118		

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total étrangers	1 311	266	149	896
Kosovo	94	31	1	62
Algérie	94	3	8	83
Turquie	71	41	7	23
Serbie-et-Monténégro	63	11	1	51
Maroc	60	2	10	48
Albanie	58	2	0	56
Macédoine	58	17	1	40
Roumanie	48	6	0	42
Nigéria	42	0	3	39
Bulgarie	39	6	0	33
Allemagne	35	15	0	20
Érythrée	32	3	22	7
Irak	32	9	15	8
Bosnie et Herzégovine	30	8	1	21
Pologne	29	9	0	20
Afghanistan	29	2	25	2
Portugal	23	13	0	10
Syrie	23	7	7	9
Somalie	21	0	11	10
Brésil	21	2	0	19
Tunisie	19	1	2	16
Géorgie	19	0	7	12
France	18	2	0	16
Italie	17	9	0	8
Espagne	15	4	0	11
Guinée	15	1	2	12
Cameroun	15	6	0	9
Gambie	14	1	0	13
Croatie	13	1	0	12
Iran	13	1	4	8
Colombie	12	1	0	11
Hongrie	11	3	0	8
Angola	11	4	3	4
Éthiopie	10	0	5	5
Libye	10	0	5	5
Sri Lanka	10	6	2	2
Autres nationalités	187	39	7	141

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	549	220	109	41	86	60	1 065
Suisses	349	149	68	27	55	28	676
Étrangers	200	71	41	14	31	32	389
résidents	117	46	27	13	17	19	239
asile	61	17	6	1	11	11	107
autres	22	8	8	0	3	2	43
Total adultes	3 954	1 506	695	441	637	273	7 506
Suisses	2 070	827	347	235	308	157	3 944
Étrangers	1 884	679	348	206	329	116	3 562
résidents	1 081	411	193	125	170	51	2 031
asile	251	84	49	28	56	19	487
autres	552	184	106	53	103	46	1 044

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	255	229	64	32	21	7	608
Suisses	197	186	53	23	12	1	472
Étrangers	58	43	11	9	9	6	136
résidents	46	34	7	7	5	0	99
asile	7	9	3	2	4	6	31
autres	5	0	1	0	0	0	6
Total adultes	2 473	1 000	487	217	264	111	4 552
Suisses	1 521	618	289	135	152	72	2 787
Étrangers	952	382	198	82	112	39	1 765
résidents	520	185	71	39	46	19	880
asile	140	70	39	18	35	13	315
autres	292	127	88	25	31	7	570

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	23	6	1	1	2	2	35
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	23	6	1	1	2	2	35
résidents	2	0	0	0	0	0	2
asile	6	2	1	1	2	2	14
autres	15	4	0	0	0	0	19
Total adultes	872	373	66	27	36	20	1 394
Suisses	96	21	1	0	0	0	118
Étrangers	776	352	65	27	36	20	1 276
résidents	213	42	4	4	0	1	264
asile	76	23	5	7	11	13	135
autres	487	287	56	16	25	6	877

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5–10	>10
Nombre d'infractions	14 493	2 183	610	307	236	151

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

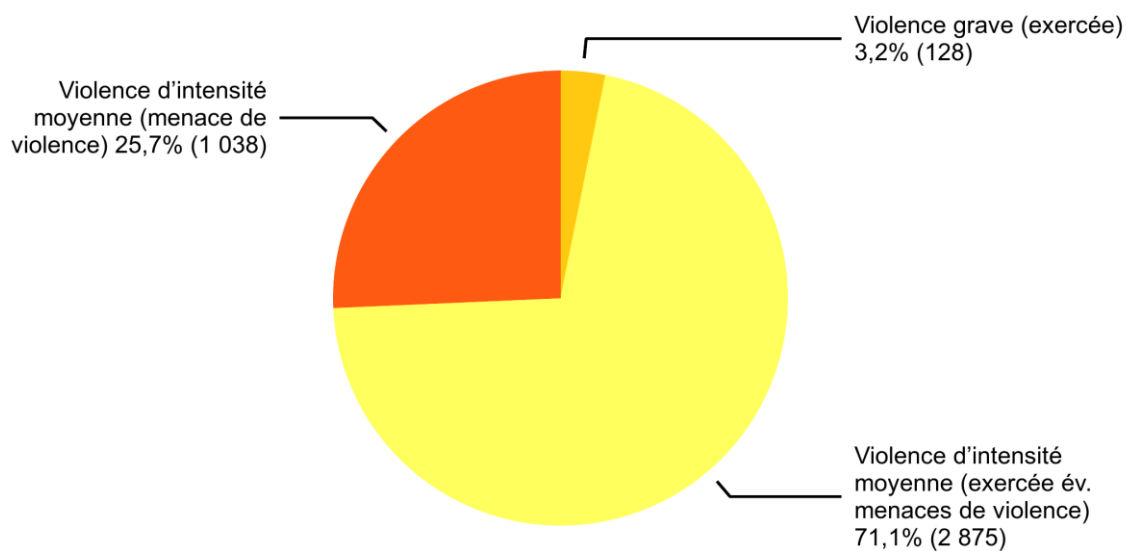
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total violence	4 047	88,1%	4 041	87,1%	0%
Violence grave (exercée)	170	84,1%	128	84,4%	-25%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	9	100,0%	13	84,6%	44%
Homicides avec arme à feu	1	100,0%	1	100,0%	0%
Homicides avec arme coupante/tranchante	5	100,0%	7	71,4%	40%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	1	100,0%	–
Homicides avec violence physique	1	100,0%	3	100,0%	200%
Homicides autre instrument	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	81	87,7%	45	82,2%	-44%
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	100,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	11	90,9%	14	92,9%	27%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	2	100,0%	2	100,0%	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	54	90,7%	20	85,0%	-63%
Lés. corp. graves autre instrument	12	66,7%	8	62,5%	-33%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	100,0%	1	0,0%	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	78	80,8%	70	85,7%	-10%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	2	0,0%	0	–	-100%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 922	87,9%	2 875	87,1%	-2%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	615	87,0%	611	84,1%	-1%
Voies de fait (Art. 126)	1 081	92,8%	1 200	92,0%	11%
Participation à rixe (Art. 133) ²	140	97,9%	110	98,2%	-21%
Nombre d'affaires	28	–	22	–	-21%
Participation à agression (Art. 134) ²	84	88,1%	79	84,8%	-6%
Nombre d'affaires	31	–	32	–	3%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	197	45,7%	190	37,9%	-4%
Contrainte (Art. 181)	228	91,7%	164	95,1%	-28%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	19	73,7%	25	84,0%	32%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	100,0%	0	–	-100%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	51	92,2%	49	93,9%	-4%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	503	90,3%	445	93,5%	-12%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	3	100,0%	2	0,0%	-33%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	955	89,7%	1 038	87,4%	9%
Menaces (Art. 180)	878	94,5%	943	94,9%	7%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	77	35,1%	95	12,6%	23%

© OFS, Neuchâtel 2019

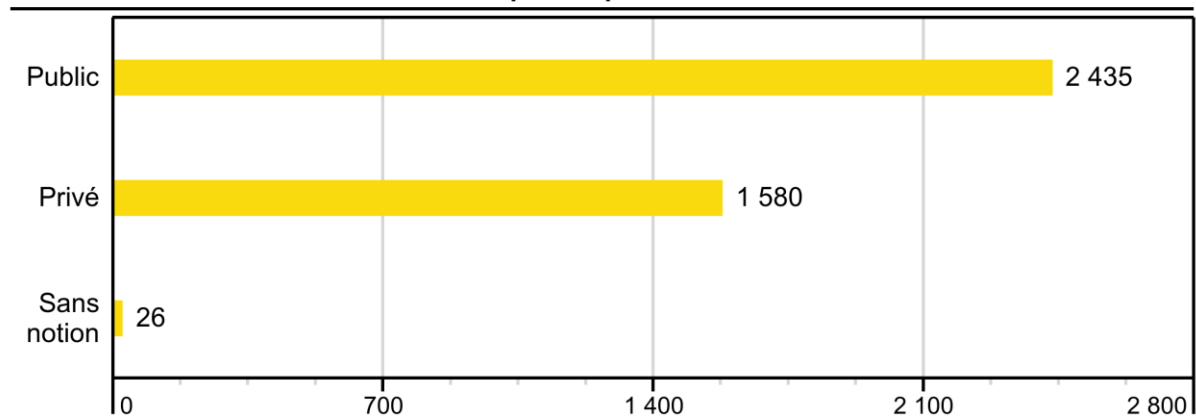
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

² Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2019

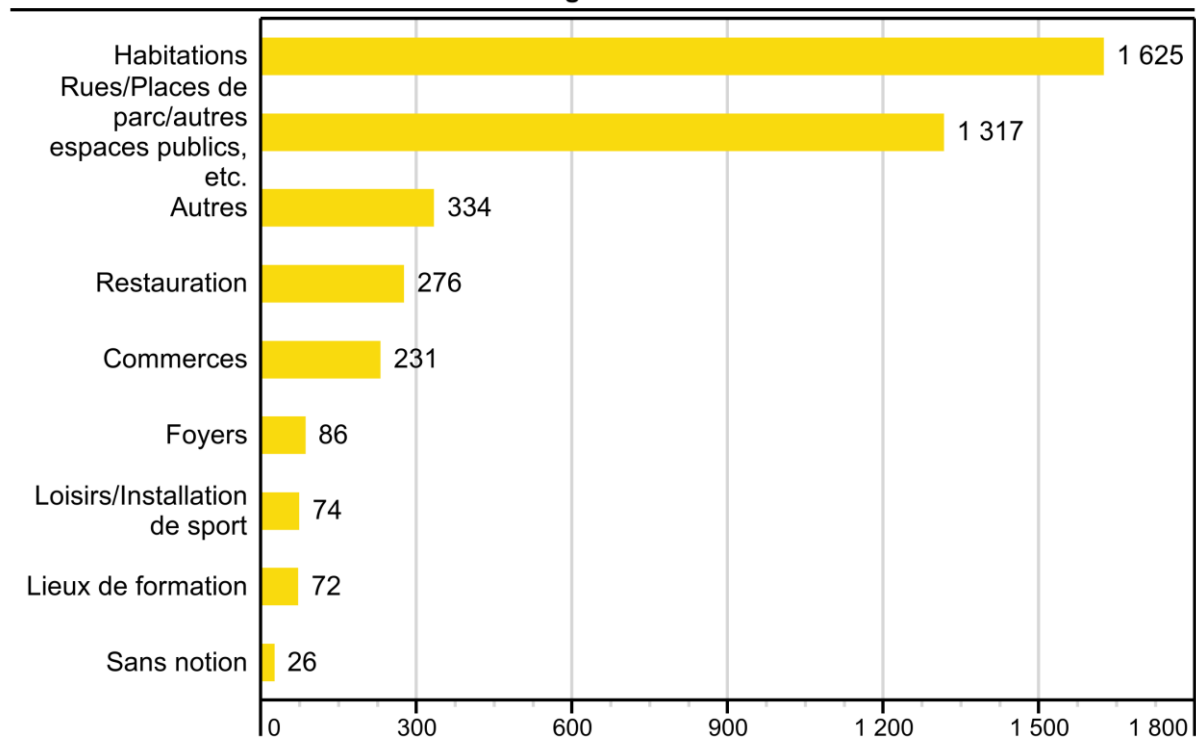
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

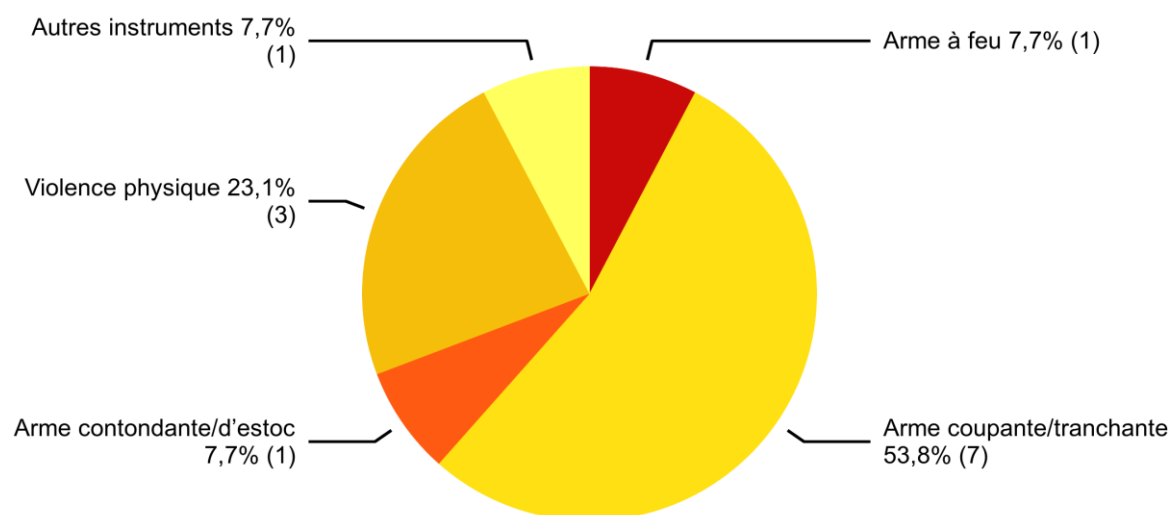
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 13.2.2019

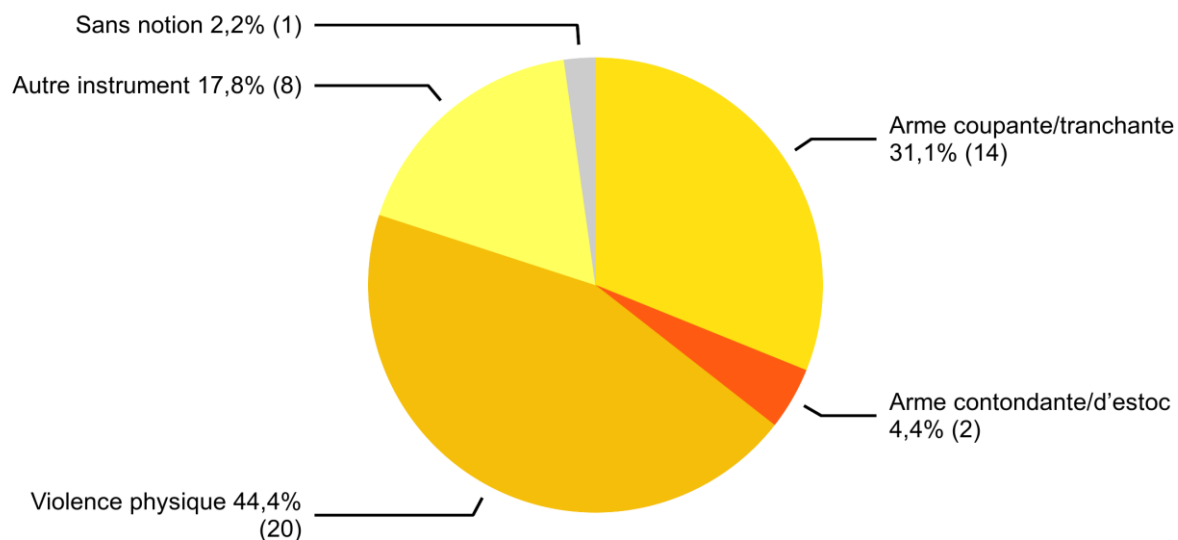
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	2 498	246	420	1 832	2 062	1 137	848
Violence grave (exercée)	169	9	35	125	150	94	68
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	12	0	2	10	9	6	3
Homicides arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	5	0	2	3	3	2	1
Homicides arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	1	1	0
Homicides violence physique	4	0	0	4	3	2	2
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	96	4	22	70	80	50	40
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	15	0	3	12	14	7	3
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	1	0	1	0	1	1	0
Lés. corp. grav. violence physique	76	4	16	56	61	41	36
Lés. corp. graves autre instrument	4	0	2	2	4	1	1
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	61	5	11	45	61	38	25
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 084	214	375	1 495	1 717	963	722
Lésions corporelles simples (Art. 123)	516	77	122	317	435	236	169
Voies de fait (Art. 126)	1 033	78	123	832	820	487	384
Participation à rixe (Art. 133)	108	29	43	36	95	54	39
Participation à agression (Art. 134)	67	27	23	17	65	32	24
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	95	27	38	30	88	59	34
Contrainte (Art. 181)	145	14	22	109	122	55	48
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	23	0	6	17	19	17	14
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	43	14	5	24	43	22	19
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	323	16	74	233	264	141	85
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	830	60	83	687	689	391	316
Menaces (Art. 180)	814	56	83	675	675	384	312
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	17	4	0	13	15	8	4

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	3 182	315	455	2 361	1 852	1 286	44
Violence grave (exercée)	127	16	23	87	47	80	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	13	1	1	11	8	5	0
Homicides avec arme à feu	1	0	0	1	0	1	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	7	0	1	6	6	1	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	0	0	1	0	1	0
Homicides avec violence physique	3	1	0	2	1	2	0
Homicides autre instrument	1	0	0	1	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	44	4	5	34	39	5	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	14	0	1	13	14	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	2	0	0	2	2	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	19	3	3	12	15	4	0
Lés. corp. graves autre instrument	8	1	1	6	7	1	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	70	11	17	42	0	70	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 578	261	388	1 886	1 545	997	36
Lésions corporelles simples (Art. 123)	604	63	143	397	430	174	0
Voies de fait (Art. 126)	1 166	138	152	876	589	577	0
Rixe (Art. 133)	69	13	32	24	64	5	0
Agression (Art. 134)	54	7	17	30	52	2	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	209	28	32	114	117	57	35
Contrainte (Art. 181)	158	10	18	129	66	92	0
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	25	3	4	18	6	19	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	47	17	11	19	3	44	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	422	0	26	388	354	67	1
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	2	0	0	2	1	1	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 005	85	123	788	496	501	8
Menaces (Art. 180)	909	78	107	722	426	482	1
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	97	8	16	66	71	19	7

© OFS, Neuchâtel 2019

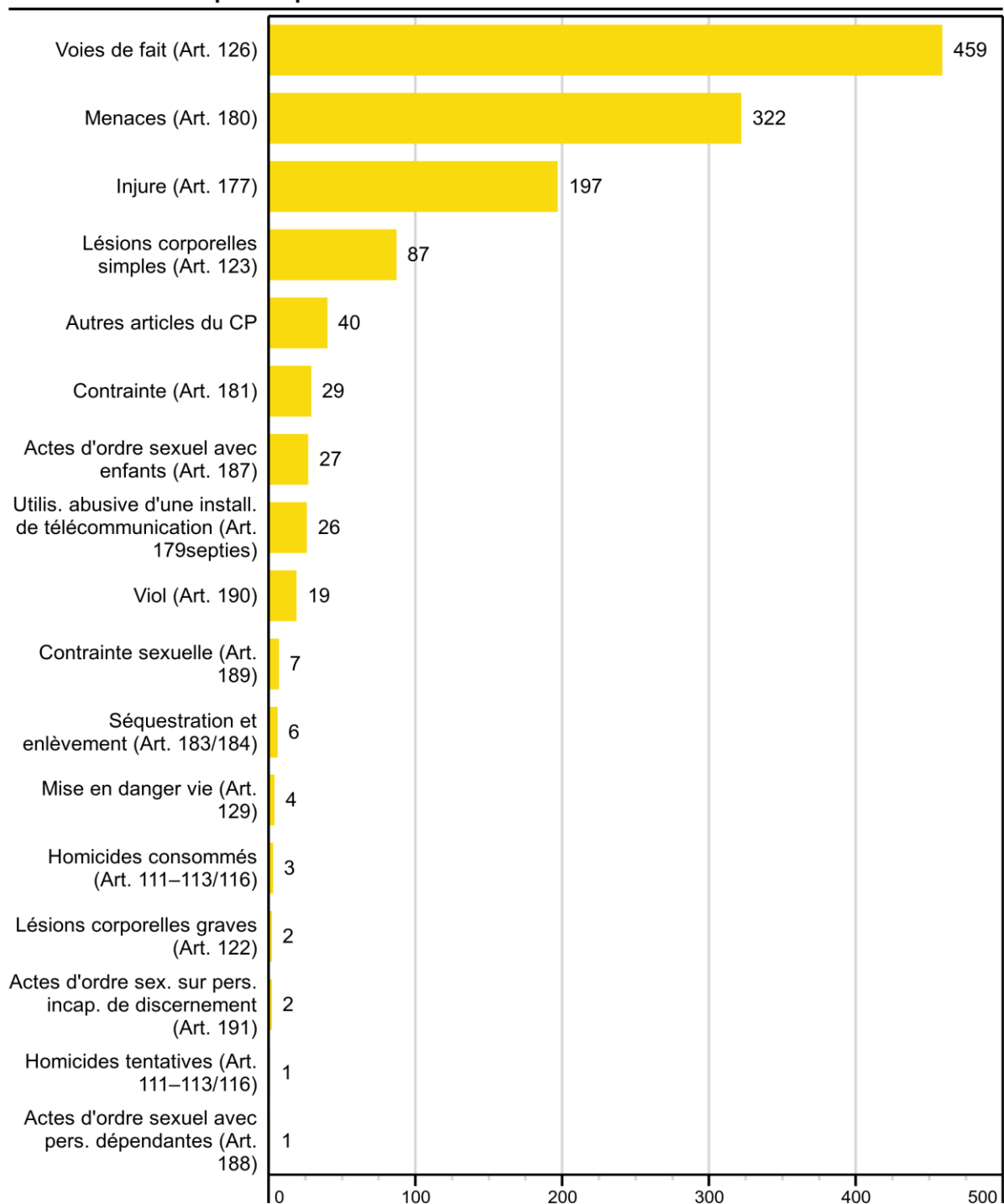
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2017	2018	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	1 156	1 232	7%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	6	3	-50%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	1	–
Lésions corporelles graves (Art. 122)	3	2	-33%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	82	87	6%
Voies de fait (Art. 126)	432	459	6%
Mise en danger vie (Art. 129)	4	4	0%
Injure (Art. 177)	173	197	14%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	27	26	-4%
Menaces (Art. 180)	287	322	12%
Contrainte (Art. 181)	49	29	-41%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	5	6	20%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	19	27	42%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	1	–
Contrainte sexuelle (Art. 189)	9	7	-22%
Viol (Art. 190)	21	19	-10%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	2	–
Autres articles du CP ³	39	40	3%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions

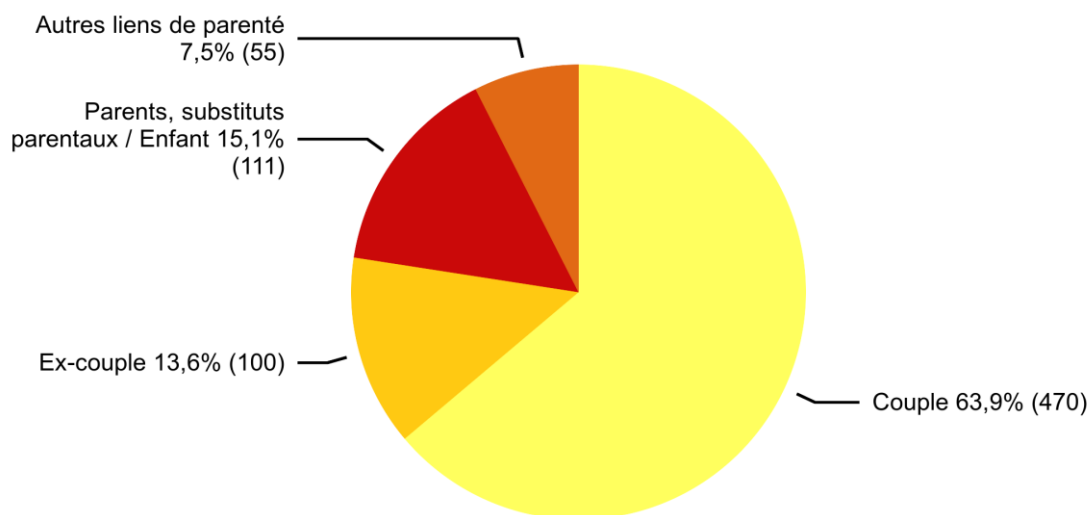
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 26% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

³ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

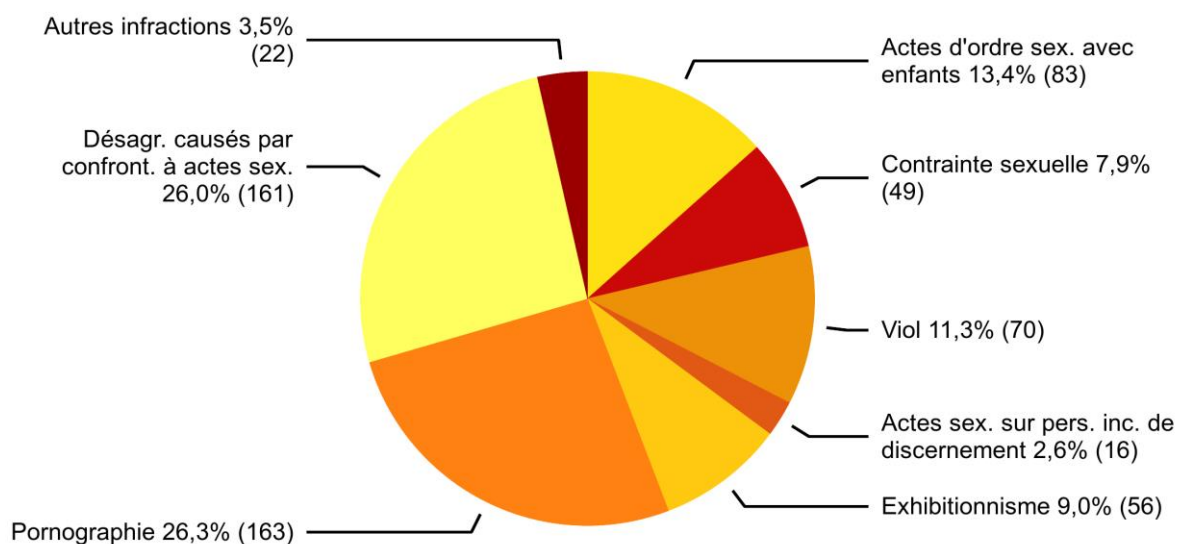
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

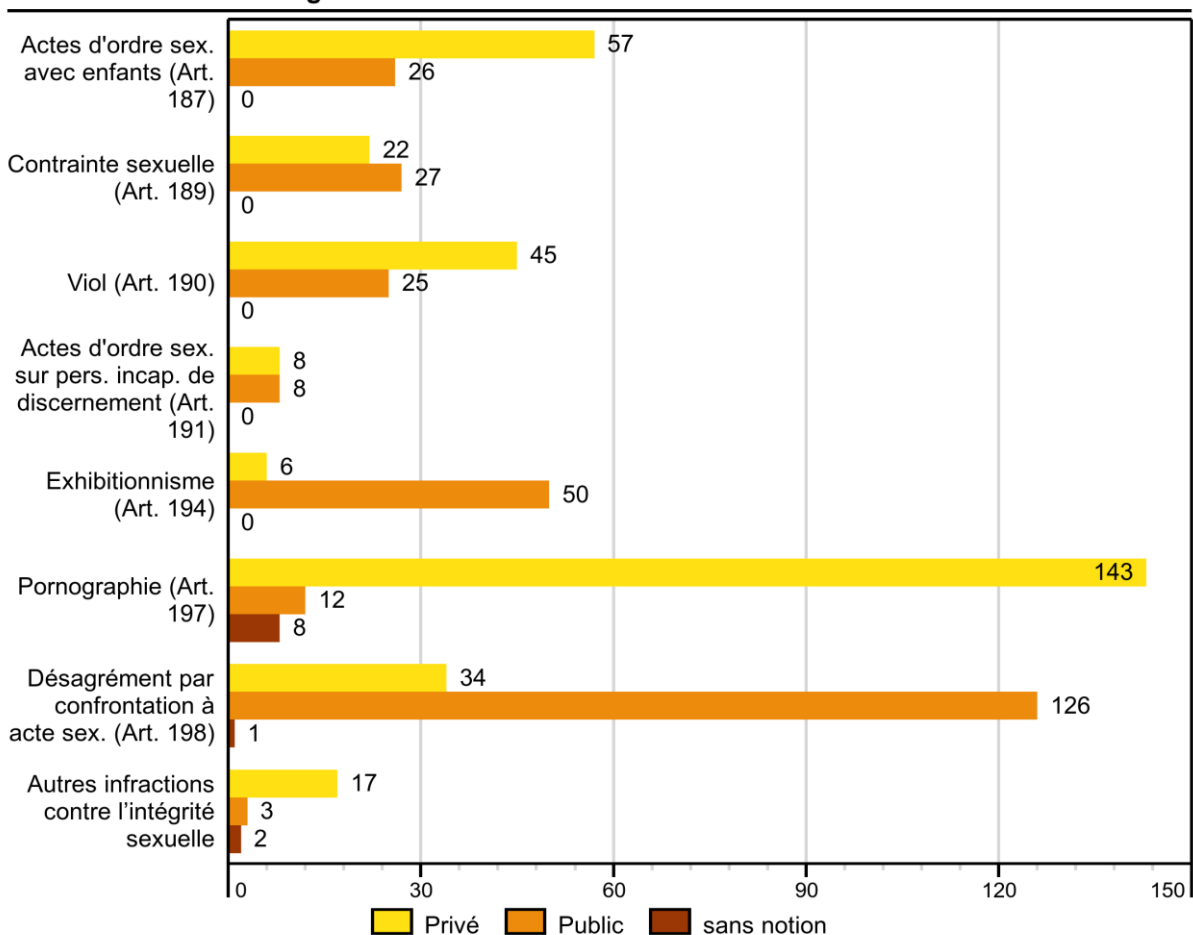
	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total intégrité sexuelle	590	80,7%	620	85,2%	5%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	97	90,7%	83	95,2%	-14%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	51	92,2%	49	93,9%	-4%
Viol (Art. 190)	78	80,8%	70	85,7%	-10%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	13	69,2%	16	75,0%	23%
Exhibitionnisme (Art. 194)	48	56,3%	56	58,9%	17%
Pornographie (Art. 197)	153	95,4%	163	96,9%	7%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	148	63,5%	161	73,9%	9%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	2	100,0%	22	95,5%	1 000%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

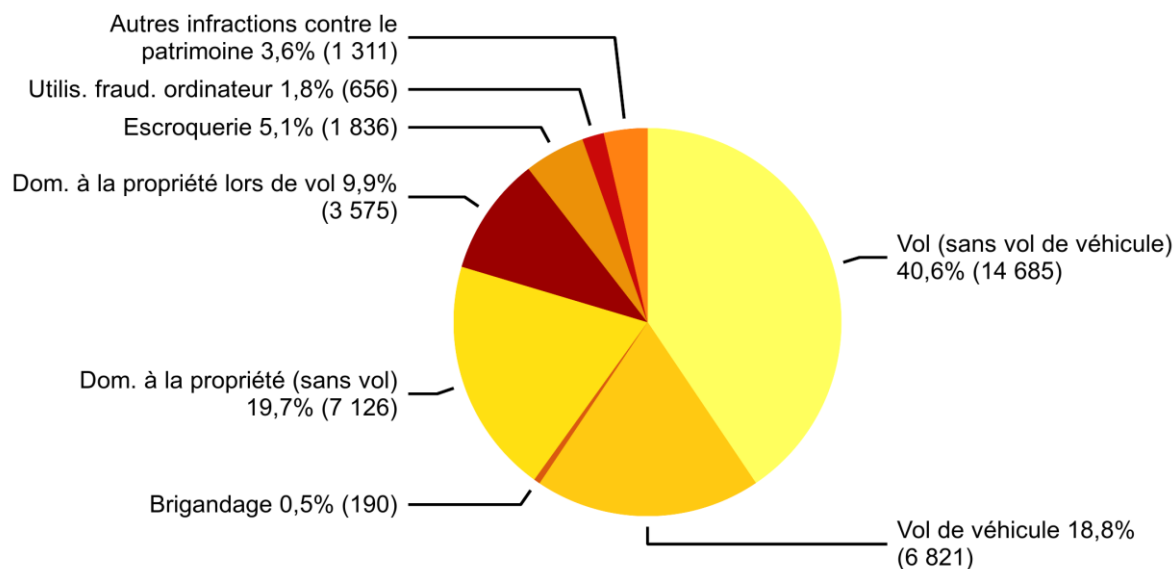
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total patrimoine	36 862	21,9%	36 200	22,6%	-2%
Appropri. illégitime (Art. 137)	221	18,6%	290	23,4%	31%
Abus de confiance (Art. 138)	150	90,0%	156	88,5%	4%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	15 151	25,9%	14 685	29,5%	-3%
Vol de véhicule (Art. 139)	6 463	3,8%	6 821	5,0%	6%
Brigandage (Art. 140)	199	45,2%	190	37,9%	-5%
Soustraction de chose (Art. 141)	56	67,9%	40	82,5%	-29%
Soustraction de données (Art. 143)	141	14,9%	144	11,8%	2%
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	41	14,6%	44	20,5%	7%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 425	16,6%	7 126	14,1%	-4%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	4 354	18,2%	3 575	16,4%	-18%
Escroquerie (Art. 146)	1 513	56,8%	1 836	52,8%	21%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	516	33,3%	656	26,7%	27%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	59	91,5%	51	90,2%	-14%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	45	93,3%	51	94,1%	13%
Extorsion et chantage (Art. 156)	80	37,5%	97	12,4%	21%
Gestion déloyale (Art. 158)	18	88,9%	17	94,1%	-6%
Détournement de salaire (Art. 159)	26	92,3%	37	89,2%	42%
Recel (Art. 160)	107	100,0%	111	95,5%	4%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	29	100,0%	30	93,3%	3%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	110	99,1%	83	96,4%	-25%
Autres infractions contre le patrimoine	158	55,7%	160	40,0%	1%

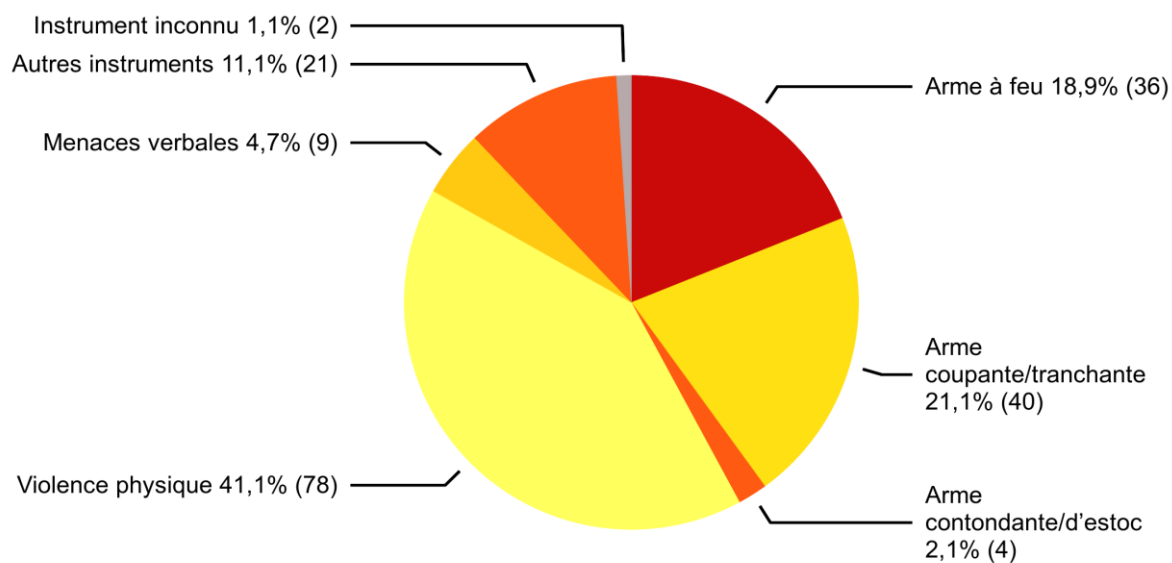
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	199	45,2%	190	37,9%	-5%
Arme à feu	25	24,0%	36	47,2%	44%
Arme coupante/tranchante	45	46,7%	40	37,5%	-11%
Arme contondante/d'estoc	7	100,0%	4	0,0%	-43%
Violence physique	92	43,5%	78	37,2%	-15%
Menaces verbales	13	69,2%	9	44,4%	-31%
Autres instruments	13	46,2%	21	33,3%	62%
Instrument inconnu	4	25,0%	2	0,0%	-50%

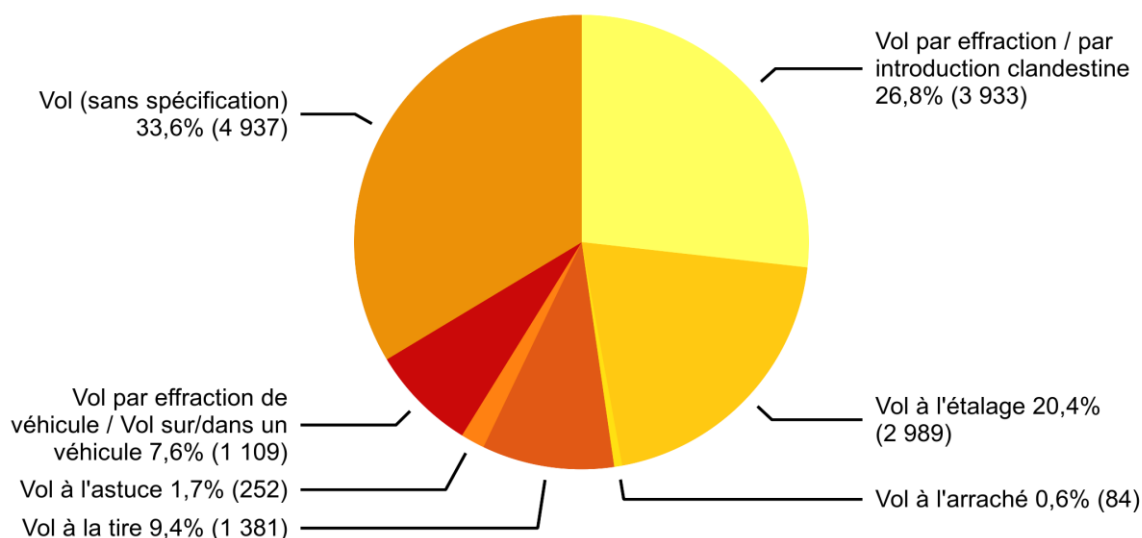
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	15 151	25,9%	14 685	29,5%	-3%
Vol (sans spécification)	4 958	14,1%	4 937	13,7%	0%
Vol par effraction	3 474	18,7%	2 932	16,7%	-16%
Vol par introduction clandestine	918	15,1%	1 001	24,6%	9%
Vol à l'étalage	2 438	87,8%	2 989	89,9%	23%
Vol à l'arraché	71	16,9%	84	20,2%	18%
Vol à la tire	1 501	4,9%	1 381	4,4%	-8%
Vol à l'astuce	307	15,6%	252	19,8%	-18%
Vol par effraction de véhicule	726	10,9%	502	7,4%	-31%
Vol sur/dans un véhicule	758	11,7%	607	11,9%	-20%

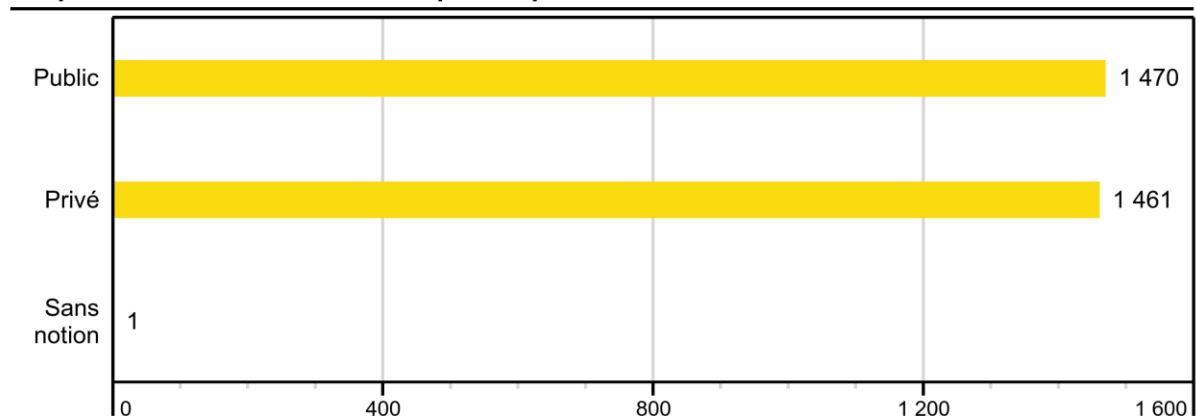
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

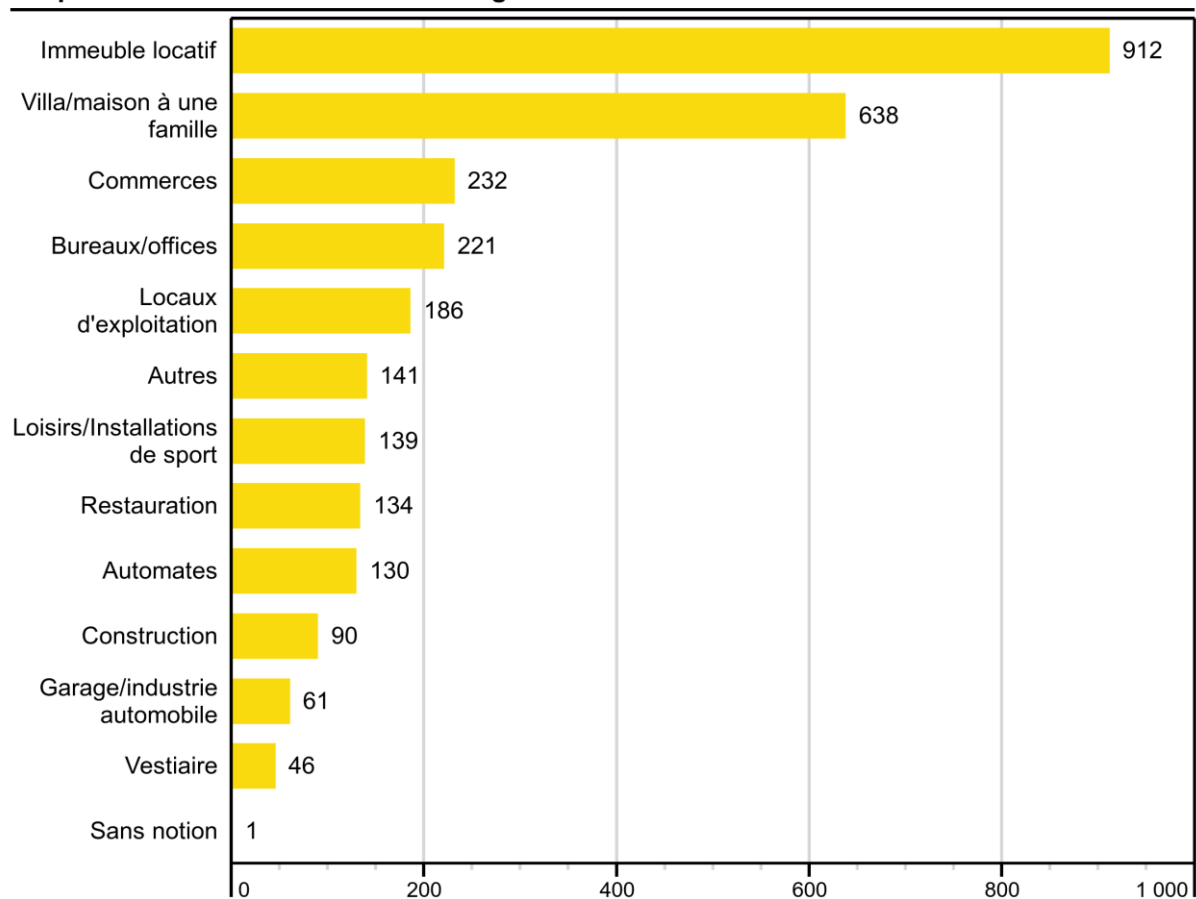
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

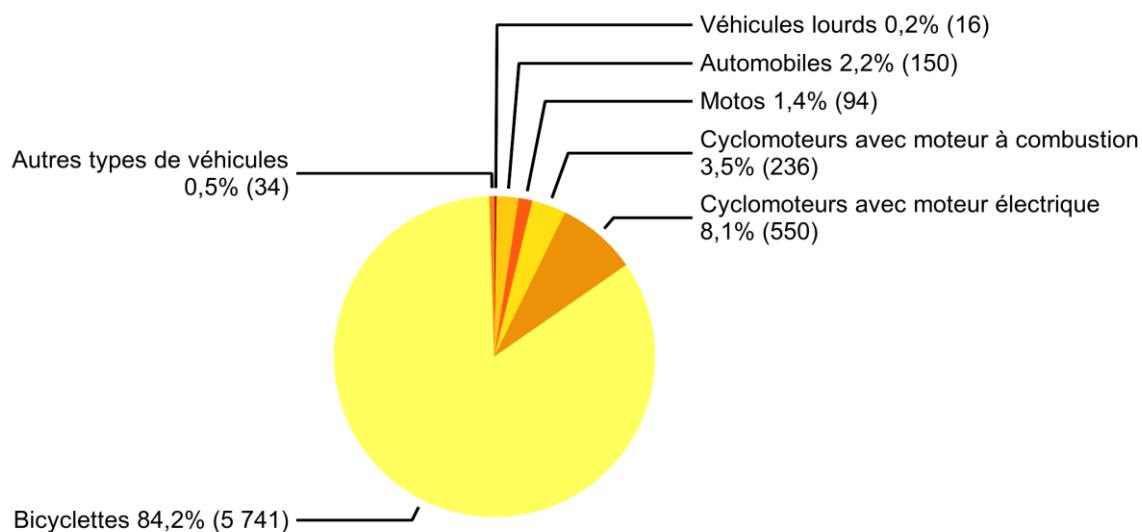
© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	6 463	3,8%	6 821	5,0%	6%
Véhicules lourds	29	37,9%	16	56,3%	-45%
Automobiles	110	47,3%	150	58,0%	36%
Motos	112	18,8%	94	13,8%	-16%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	194	11,3%	236	14,0%	22%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	303	3,0%	550	8,7%	82%
Bicyclettes	5 674	2,3%	5 741	2,6%	1%
Autres véhicules	41	2,4%	34	14,7%	-17%

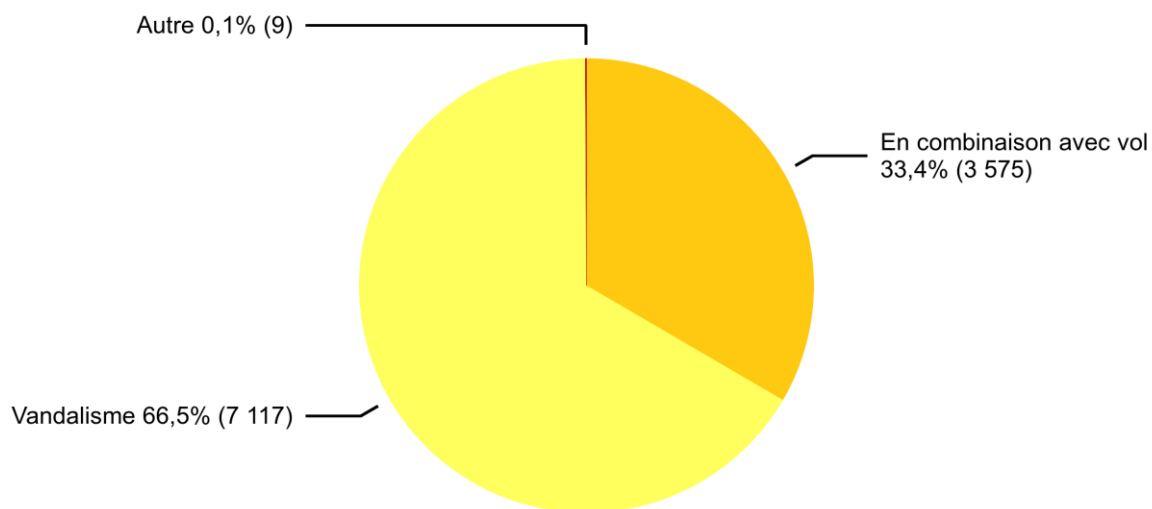
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

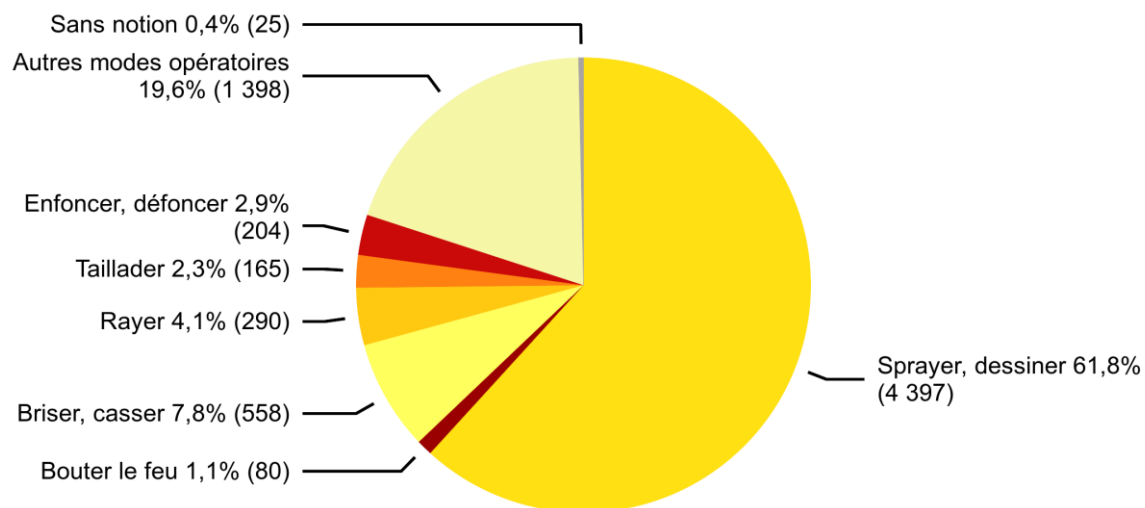
	2017		2018		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	11 779	17,2%	10 701	14,9%	-9%
En combinaison avec vol	4 354	18,2%	3 575	16,4%	-18%
Vandalisme	7 421	16,5%	7 117	14,0%	-4%
Autre	4	100,0%	9	77,8%	125%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 13.2.2019

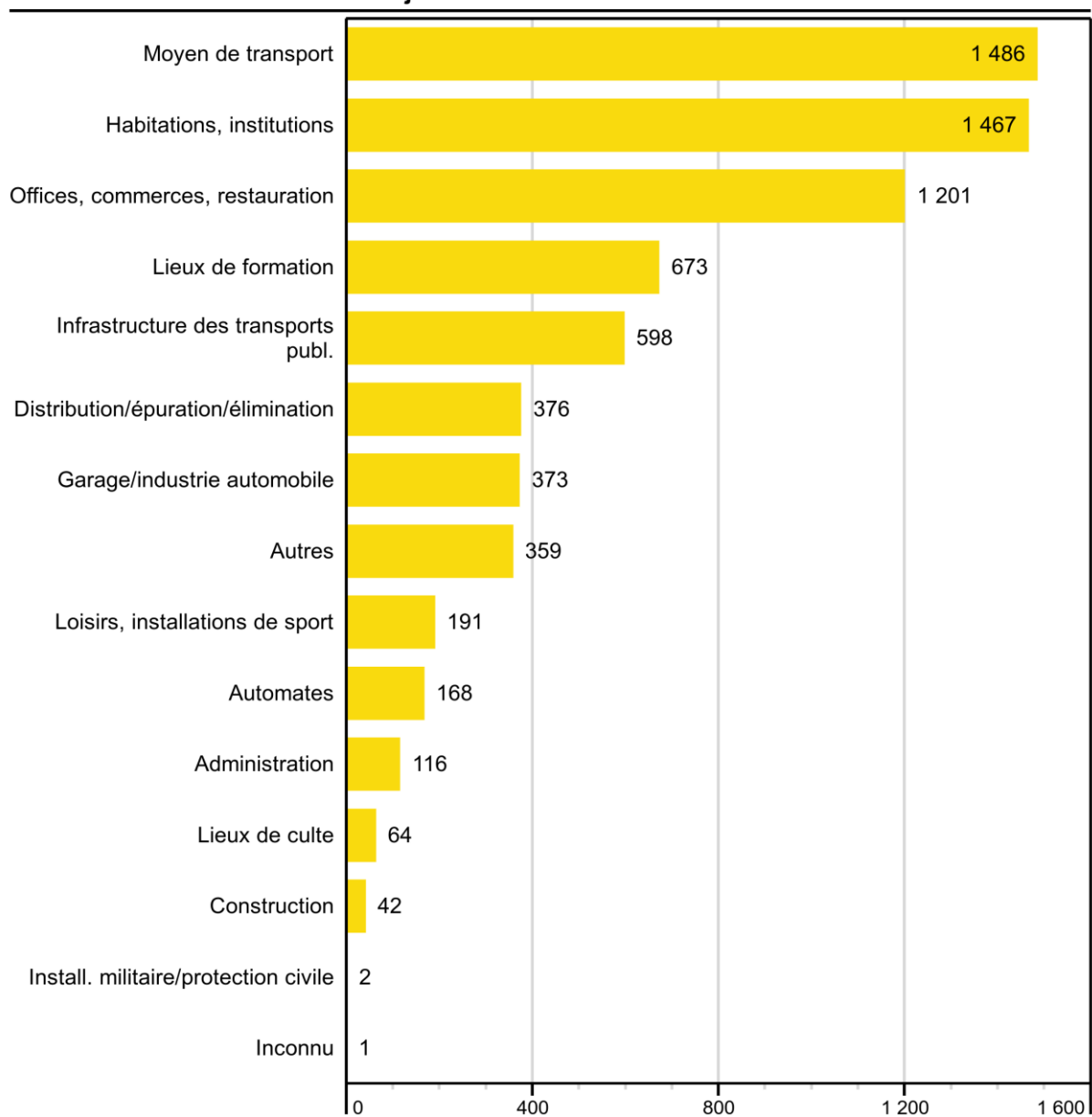
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

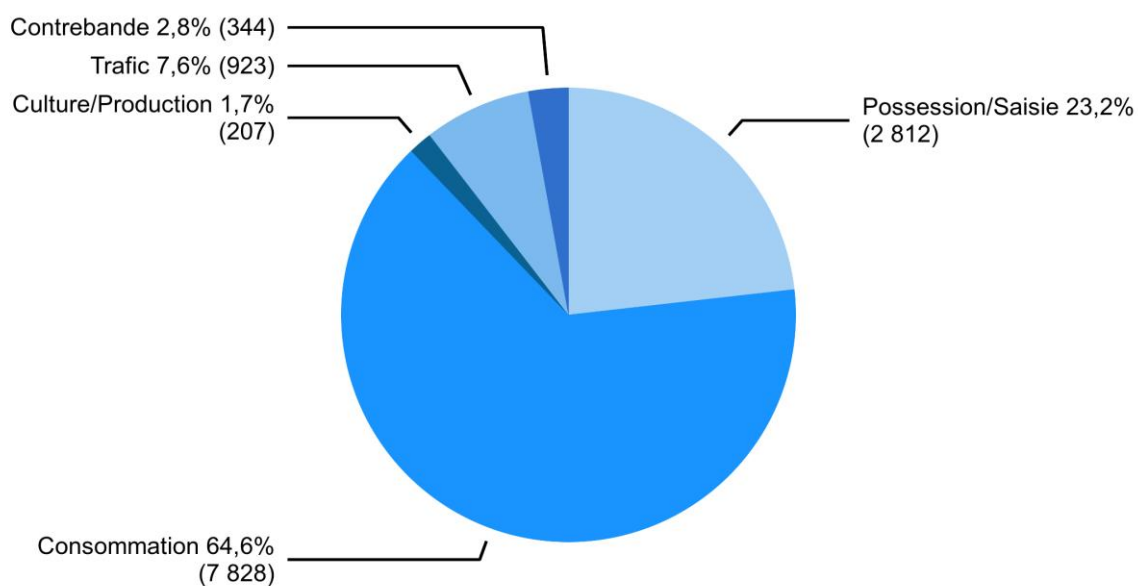
© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total infractions à la LStup	12 548	98,3%	12 114	98,8%	-3%
Total possession/saisie	3 320	94,2%	2 812	95,2%	-15%
Possession/saisie contravention	2 560	93,9%	2 142	95,8%	-16%
Possession/saisie délit	650	94,5%	550	92,2%	-15%
Possession/saisie crime	110	98,2%	120	99,2%	9%
Total consommation	7 696	100,0%	7 828	100,0%	2%
Total culture/production	309	99,7%	207	99,5%	-33%
Culture/production contravention	132	100,0%	114	99,1%	-14%
Culture/production délit	123	99,2%	84	100,0%	-32%
Culture/production crime	54	100,0%	9	100,0%	-83%
Total trafic	986	99,8%	923	99,5%	-6%
Trafic délit	769	99,9%	712	99,3%	-7%
Trafic crime	217	99,5%	211	100,0%	-3%
Total contrebande	237	93,7%	344	98,5%	45%
Importation, exportation, transit délit	203	92,6%	300	98,3%	48%
Importation, exportation, transit crime	34	100,0%	44	100,0%	29%

© OFS, Neuchâtel 2019

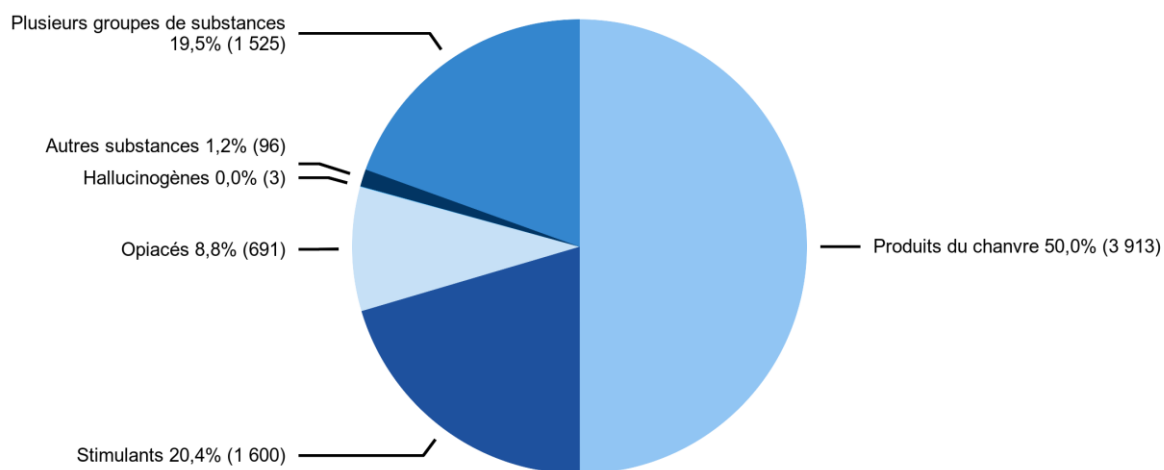
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 13.2.2019

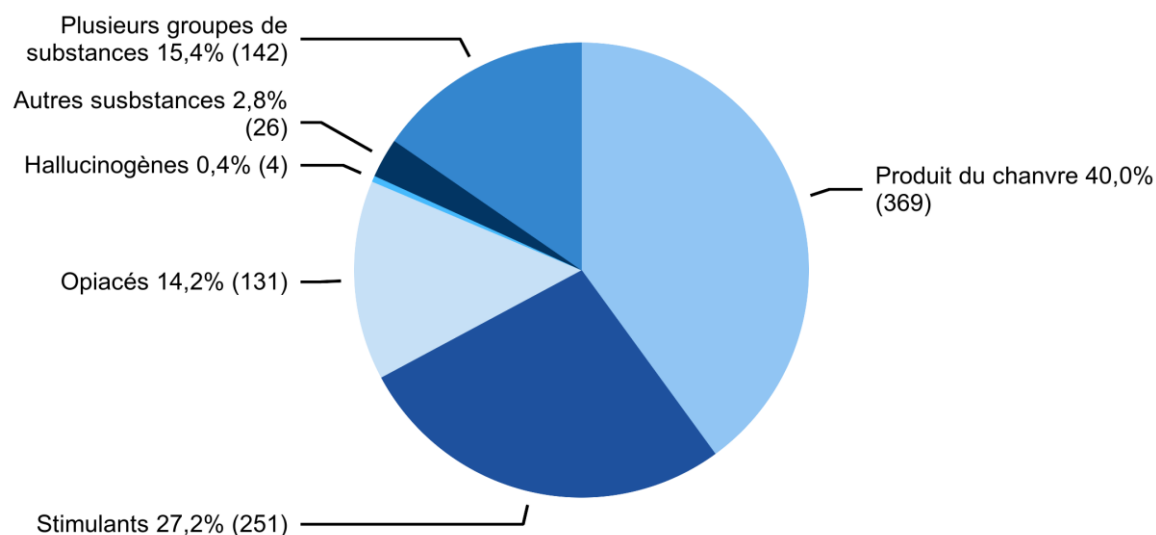
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	2 509	0	18	373	312	530	339	468	285	162	22	0
Étrangers	1 636	0	13	102	154	381	284	436	196	63	7	0
résidents	810	0	11	71	76	147	122	219	112	48	4	0
asile	332	0	2	27	54	109	55	59	20	5	1	0
autres	494	0	0	4	24	125	107	158	64	10	2	0
Suissesses	477	0	7	52	56	69	77	108	63	44	1	0
Étrangères	120	0	2	10	10	18	10	33	29	8	0	0
résidents	104	0	1	9	8	13	9	28	28	8	0	0
asile	5	0	0	1	1	1	0	2	0	0	0	0
autres	11	0	1	0	1	4	1	3	1	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	300	0	3	29	20	45	48	63	61	27	4	0
Étrangers	338	0	4	15	35	83	56	87	40	16	2	0
résidents	109	0	3	9	7	7	14	30	24	14	1	0
asile	65	0	1	6	13	21	11	9	1	2	1	0
autres	164	0	0	0	15	55	31	48	15	0	0	0
Suissesses	59	0	1	3	3	5	12	18	8	8	1	0
Étrangères	21	0	0	0	0	2	3	4	7	5	0	0
résidents	17	0	0	0	0	1	2	3	7	4	0	0
asile	2	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
autres	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	478	83	25	6	13	3	608
Suisses	389	56	18	4	5	0	472
Étrangers	89	27	7	2	8	3	136
résidents	72	19	5	1	2	0	99
asile	12	7	2	1	6	3	31
autres	5	1	0	0	0	0	6
Total adultes	3 544	513	202	86	142	65	4 552
Suisses	2 219	286	117	40	82	43	2 787
Étrangers	1 325	227	85	46	60	22	1 765
résidents	698	102	27	17	24	12	880
asile	182	56	29	19	23	6	315
autres	445	69	29	10	13	4	570

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2017	2018	Différence
Hommes	2	3	50%
Femmes	2	3	50%
Adultes	4	6	50%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	3	4	33%
Étrangers/ères	1	2	100%
Total décès dus à la drogue	4	6	50%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	71	32	1,622	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	33	–	–	–	1 750
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	112	–	0,003	–	3 342
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	28	–	1,162	–	2 271
Haschisch	297	39	49,708	–	–
Huile de haschisch	5	–	0,004	3	–
Marijuana	808	95	159,406	–	8
Cannabinoïdes de synthèse	–	–	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	168	20	5,086	–	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	76	3 118	3,849	–	–
Khat	1	–	0,041	–	–
Feuilles de coca	1	–	0,002	–	–
Cocaïne	842	–	12,334	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	50	10 346	0,630	–	–
Méphédron	–	–	–	–	–
MDPV	1	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	720	–	21,062	–	–
Morphine-/héroïne-base	–	–	–	–	–
Opium	1	–	0,066	–	–
Méthadone	10	471	0,487	35	–
Autres produits de substitution	1	2	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	19	3	0,485	–	–
LSD	31	412	0,009	–	–
Mescaline	2	6	0,002	–	–
Autres hallucinogènes	4	8	2,420	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	6	–	–	63	–
Autres substances stupéfiantes	7	52	6,679	–	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	243	5 103	0,060	75	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	19	–	7,688	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

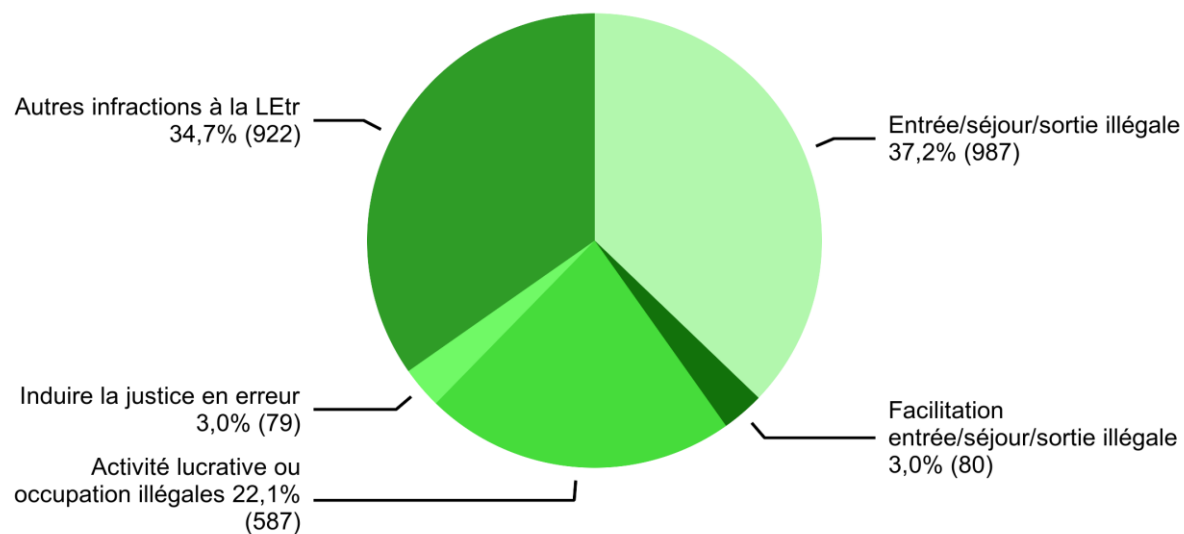
© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2017		2018		Différence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total infractions à la LEtr	2 639	100,0%	2 655	100,0%	1%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	1 094	100,0%	987	100,0%	-10%
Viol. des dispo. sur l'entrée	336	100,0%	313	100,0%	-7%
Séjour illégal	755	100,0%	663	100,0%	-12%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	1	100,0%	5	100,0%	400%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	2	100,0%	6	100,0%	200%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	80	100,0%	80	100,0%	0%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégaux	75	100,0%	73	100,0%	-3%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	–	1	100,0%	–
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	5	100,0%	6	100,0%	20%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	439	100,0%	587	100,0%	34%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	261	100,0%	352	100,0%	35%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	33	100,0%	43	100,0%	30%
Occupation d'étrangers non autorisée	139	100,0%	183	100,0%	32%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	6	100,0%	6	100,0%	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	–	3	100,0%	–
Total induire la justice en erreur	34	100,0%	79	100,0%	132%
Fausse indications/dissimulation de faits	34	100,0%	65	100,0%	91%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	0	–	14	100,0%	–
Total autres infractions à la LEtr	992	100,0%	922	100,0%	-7%
Non-respect assign. lieu de résidence	865	100,0%	759	100,0%	-12%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	103	100,0%	123	100,0%	19%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	3	100,0%	6	100,0%	100%
Non-respect des conditions de l'autorisation	2	100,0%	4	100,0%	100%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	18	100,0%	25	100,0%	39%
Autres infractions à la LEtr	1	100,0%	5	100,0%	400%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 33: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Code pénal (CP)	69 004	67 222	58 826	55 935	54 843	50 508	50 094
Loi sur les stupéfiants (LStup)	14 596	13 590	13 484	13 608	13 832	12 548	12 114
Loi sur les étrangers (LEtr)	2 828	3 011	3 322	2 670	2 508	2 639	2 655

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 34: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total général du Code pénal	69 004	67 222	58 826	55 935	54 843	50 508	50 094
Total vie et intégrité corporelle	2 565	2 300	2 177	2 160	2 253	2 139	2 217
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	5	10	5	4	6	6	7
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	14	8	3	12	9	3	6
Lésions corporelles graves (Art. 122)	94	78	70	88	51	81	45
Lésions corporelles simples (Art. 123)	710	641	641	571	669	615	611
Total patrimoine	52 202	51 635	44 890	41 931	40 365	36 862	36 200
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	26 339	25 653	21 185	18 307	17 790	15 151	14 685
dont vol par effraction	5 761	6 202	4 840	4 332	4 240	3 474	2 932
dont vol à l'arrachée	160	170	91	83	89	71	84
Vol de véhicule (Art. 139) ⁴	7 655	7 589	7 579	7 477	6 520	6 463	6 821
Brigandage (Art. 140)	294	341	230	209	230	199	190
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 524	7 119	7 328	7 566	7 667	7 425	7 126
Escroquerie (Art. 146)	1 003	1 058	1 032	1 228	1 231	1 513	1 836
Extorsion et chantage (Art. 156)	18	138	148	162	135	80	97
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	114	132	149	101	150	173	136
Total honneur, domaine secret ou privé	1 541	1 377	1 473	1 465	1 789	1 981	1 893
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	245	238	253	274	297	298	318
Total liberté	7 853	8 067	6 833	7 187	7 115	6 142	5 870
Menaces (Art. 180)	1 040	945	883	836	1 009	878	943
Contrainte (Art. 181)	223	164	199	182	273	228	164
Traite d'êtres humains (Art. 182)	21	15	0	1	7	1	7
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	30	40	21	26	20	19	25
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	735	550	516	511	520	449	571
Total intégrité sexuelle	598	605	612	533	600	590	620
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	124	118	136	111	106	97	83
Viol (Art. 190)	52	55	65	58	72	78	70
Exhibitionnisme (Art. 194)	60	56	42	32	63	48	56
Pornographie (Art. 197)	120	165	183	148	106	153	163
Total danger collectif	365	335	349	344	347	312	269
Incendie intentionnel (Art. 221)	99	107	97	122	114	90	81
Total autorité publique	2 125	1 571	1 322	1 151	1 173	1 373	1 425
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	740	586	481	382	425	503	445
Total administration de la justice	174	191	194	204	275	260	407
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	36	64	64	79	118	134	254
Autres Code pénal	1 581	1 141	976	960	926	849	1 193

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

⁴ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par arrondissement administratif

Code pénal: infractions par arrondissement administratif

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	34 249	32 458	27 489	25 802	25 505	23 428	24 297
Arrondissement administratif Biel/Bienne	11 269	11 077	9 280	9 462	9 570	8 411	8 045
Arrondissement administratif Thoue	4 746	4 706	4 832	4 254	4 077	3 780	3 434
Arrondissement administratif Emmental	3 434	3 341	3 065	3 193	3 235	3 068	2 887
Arrondissement administratif Haute-Argovie	4 002	4 177	3 741	3 328	3 112	2 610	2 839
Arrondissement administratif Seeland	3 247	3 522	2 989	2 612	2 513	2 581	2 355
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	2 982	2 751	2 473	2 280	2 195	2 071	2 035
Arrondissement administratif Jura bernois	2 901	2 626	2 668	2 645	2 417	2 283	1 943
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 427	1 420	1 335	1 357	1 267	1 432	1 216
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	518	573	471	490	444	400	431
Inconnu BE	229	571	483	512	508	444	612

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 36: Code pénal: infractions par arrondissement administratif

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bern	22 652	21 383	17 936	16 746	16 463	14 625	16 020
Biel/Bienne	8 957	8 493	7 137	7 222	7 076	6 088	5 965
Thun	3 039	3 016	3 034	2 647	2 553	2 377	2 232
Köniz	2 452	2 418	1 815	1 658	1 790	1 749	1 573
Burgdorf	854	951	857	929	999	896	960
Langenthal	1 320	1 550	1 301	1 299	1 047	887	1 105
Interlaken	1 119	1 233	997	813	949	841	779
Ostermundigen	872	968	801	736	772	728	687
Lyss	940	1 000	836	808	771	697	717
Spiez	599	627	592	613	612	611	571
Nidau	570	703	521	514	612	601	538
Muri bei Bern	877	733	672	607	713	563	499
Zollikofen	502	582	426	652	508	467	473
Ittigen	745	661	546	518	515	431	450
Steffisburg	494	482	610	567	499	392	362
Münsingen	509	472	413	381	396	391	439
Moutier	597	508	622	579	334	389	378
Münchenbuchsee	370	373	323	349	366	373	265
Worb	599	521	435	381	306	342	357
Belp	437	369	410	328	367	332	331
Saint-Imier	426	389	358	271	302	330	225
Brügg	287	350	295	328	351	310	272
Langnau im Emmental	317	283	334	332	270	302	292
Pieterlen	210	211	153	245	252	260	159
Herzogenbuchsee	345	422	312	346	347	246	296
Lengnau (BE)	238	229	180	202	272	246	195
Urtenen-Schönbühl	298	281	317	262	283	245	201
Saanen	296	310	276	275	276	230	248
Kirchberg (BE)	310	300	264	222	228	229	191
Huttwil	253	209	148	153	182	228	178
La Neuveville	332	302	269	321	317	222	177
Uetendorf	300	224	206	206	223	217	116
Fraubrunnen	110	116	120	84	124	216	143
Wohlen bei Bern	385	400	186	240	305	215	206
Aarberg	357	285	217	214	176	213	188
Jegenstorf	216	170	148	171	140	213	178
Frutigen	251	214	202	179	184	204	193
Valbirse	148	140	153	158	128	202	109
Heimberg	213	222	223	198	214	190	181
Niederbipp	343	301	288	194	218	188	172
Autres communes	14 865	14 821	13 893	12 987	12 403	12 022	11 473

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 37: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions à la LStup⁵	14 596	13 590	13 484	13 608	13 832	12 548	12 114
Total possession/saisie	4 685	4 328	4 089	4 380	4 437	3 320	2 812
Possession/saisie contravention	4 313	3 880	3 600	3 794	3 665	2 560	2 142
Possession/saisie délit	296	350	394	504	671	650	550
Possession/saisie crime	76	98	95	82	101	110	120
Total consommation	8 666	8 113	8 008	7 523	8 105	7 696	7 828
Total culture/production	319	259	325	320	258	309	207
Culture/production contravention	176	134	158	169	133	132	114
Culture/production délit	106	100	157	135	105	123	84
Culture/production crime	37	25	10	16	20	54	9
Total trafic	839	764	878	772	879	986	923
Trafic délit	692	577	652	611	713	769	712
Trafic crime	147	187	226	161	166	217	211
Total contrebande	87	126	184	613	153	237	344
Importation, exportation, transit délit	85	104	167	606	129	203	300
Importation, exportation, transit crime	2	22	17	7	24	34	44

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	7 914	7 720	7 973	7 901	8 251	7 784	7 557
Arrondissement administratif Biel/Bienne	3 069	2 252	2 148	2 087	1 999	1 898	1 773
Arrondissement administratif Thourne	1 055	1 123	989	947	868	704	812
Arrondissement administratif Emmental	455	585	539	638	725	606	497
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	596	413	356	385	365	241	340
Arrondissement administratif Haute-Argovie	426	519	594	546	498	333	313
Arrondissement administratif Jura bernois	314	306	340	382	476	404	297
Arrondissement administratif Seeland	392	329	280	339	267	270	288
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	281	273	203	247	265	200	159
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	92	60	33	90	70	71	32
Inconnu BE	2	10	29	46	48	37	46

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif

⁵ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bern	6 756	6 433	6 284	6 127	6 969	6 437	6 362
Biel/Bienne	2 817	2 007	1 950	1 821	1 812	1 691	1 551
Thun	763	842	669	650	631	500	573
Köniz	170	164	227	202	267	216	221
Burgdorf	132	239	195	220	372	202	216
Interlaken	276	194	150	117	153	101	139
Ittigen	83	81	167	125	79	73	108
Langenthal	195	233	217	213	219	114	108
Lyss	132	112	101	89	116	100	108
Ostermundigen	115	92	138	152	145	172	107
Spiez	107	113	101	104	130	107	96
Worb	65	59	104	107	38	52	76
Münsingen	127	86	151	88	66	92	69
Nidau	96	78	65	90	57	86	69
Heimberg	24	41	52	36	57	25	67
Saint-Imier	70	90	89	89	133	81	65
Muri bei Bern	44	39	40	70	88	42	62
Steffisburg	120	126	123	95	75	81	58
Herzogenbuchsee	27	21	38	77	49	49	57
Kirchberg (BE)	30	27	41	17	20	19	57
Münchenbuchsee	27	63	33	66	35	87	48
Brienz (BE)	23	33	23	57	27	29	44
Langnau im Emmental	46	73	73	78	72	69	44
Tavannes	35	60	24	43	47	68	44
Belp	18	31	36	53	36	29	36
Moutier	68	59	61	38	46	37	36
Zollikofen	53	85	113	114	54	41	35
Unterseen	54	67	57	32	27	8	34
Pieterlen	12	23	22	14	24	14	33
Brügg	26	53	44	45	17	20	31
Frutigen	70	71	36	49	42	26	28
Ringgenberg (BE)	16	6	27	15	11	7	28
Wohlen bei Bern	22	37	32	47	25	33	28
Moosseedorf	19	32	30	65	30	21	27
Fraubrunnen	3	4	28	9	16	7	25
La Neuveville	25	8	20	40	36	36	25
Uetendorf	78	25	46	29	18	25	25
Büren an der Aare	20	20	15	14	11	8	23
Lengnau (BE)	29	9	15	22	32	22	23
Meiringen	52	22	8	21	3	8	23
Autres communes	1 751	1 732	1 839	2 268	1 747	1 713	1 305

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total général infractions à la LEtr	2 828	3 011	3 322	2 670	2 508	2 639	2 655
Total entrée/séjour/sortie illégaux	1 742	2 015	2 159	1 566	1 144	1 094	987
Violation des dispositions sur l'entrée	256	296	398	360	312	336	313
Séjour illégal	1 479	1 716	1 753	1 200	822	755	663
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	3	0	1	3	2	1	5
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	4	3	7	3	8	2	6
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	70	84	113	91	81	80	80
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	61	60	89	88	73	75	73
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	1	2	17	0	5	0	1
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	8	22	7	3	3	5	6
Total activité lucrative ou occupation illégaux	415	384	495	526	483	439	587
Exercer une activité lucrative sans autoris.	302	273	340	332	300	261	352
Procurer une activité lucrative sans autoris.	37	36	43	33	48	33	43
Occupation d'étrangers non autorisée	69	68	103	155	124	139	183
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	3	5	5	6	9	6	6
Changement d'emploi sans autoris.	4	2	4	0	2	0	3
Total induire la justice en erreur	45	86	62	38	46	34	79
Fausse indications/dissimulation de faits	39	75	48	31	39	34	65
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	6	11	14	7	7	0	14
Total autres infractions à la LEtr	556	442	493	449	754	992	922
Non-respect assign. lieu de résidence	399	334	350	330	582	865	759
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	137	82	110	88	101	103	123
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	2	1	3	1	4	3	6
Non-respect des conditions de l'autorisation	11	4	6	7	12	2	4
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	2	15	16	17	41	18	25
Autres infractions à la LEtr	5	6	8	6	14	1	5

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	1 287	1 366	1 519	1 358	1 241	1 485	1 529
Arrondissement administratif Biel/Bienne	777	729	658	496	521	538	491
Arrondissement administratif Haute-Argovie	260	258	327	196	133	131	126
Arrondissement administratif Jura bernois	101	110	150	102	141	97	112
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	117	103	104	96	86	78	109
Arrondissement administratif Thoune	103	151	260	147	126	90	88
Arrondissement administratif Emmental	52	89	111	91	101	77	79
Arrondissement administratif Seeland	73	154	108	105	100	95	60
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	43	41	56	58	46	29	42
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	12	9	6	16	10	17	13
Inconnu BE	3	1	23	5	3	2	6

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif

4.1.10 Loi sur les étrangers: infractions par commune

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Bern	1 113	1 155	1 236	1 081	1 014	1 280	1 280
Biel/Bienne	709	679	599	427	467	478	392
Thun	72	108	211	102	85	66	57
Köniz	39	64	41	45	45	53	55
Lauterbrunnen	21	15	16	17	13	17	43
Ostermundigen	2	29	41	40	27	29	34
Herzogenbuchsee	13	17	64	29	24	22	33
Burgdorf	16	11	36	20	29	21	29
Saint-Imier	7	9	33	26	59	21	28
Langenthal	110	74	122	45	24	41	26
Spiez	29	37	42	41	29	27	26
Münsingen	1	6	13	6	12	14	24
Ittigen	2	4	15	27	6	6	22
Lyss	25	39	21	38	31	41	22
Frauenkappelen	1	0	6	9	1	3	20
Interlaken	56	48	42	53	40	41	17
Brügg	12	6	6	5	6	5	16
Heimberg	5	5	15	5	8	6	14
Lengnau (BE)	17	8	6	6	8	7	14
Moosseedorf	6	0	20	12	5	7	14
Moutier	40	20	38	12	13	16	14
Thunstetten	31	16	10	15	1	12	14
Meiringen	3	5	3	5	3	1	13
Orpund	0	4	2	9	3	11	13
Zollikofen	12	7	25	17	11	16	13
Courtelary	0	4	0	1	1	2	12
Nidau	28	14	20	22	14	24	12
Worben	0	0	1	0	0	4	12
Port	0	4	1	1	2	1	10
Huttwil	2	9	23	14	8	0	9
Saanen	4	5	6	7	4	10	9
Steffisburg	5	21	6	14	19	7	9
Urtenen-Schönbühl	5	4	5	5	16	4	9
Innertkirchen	0	2	0	0	0	0	8
Matten bei Interlaken	14	3	10	5	7	9	8
Pieterlen	2	10	14	13	15	3	8
Sonceboz-Sombeval	2	0	3	0	4	6	8
Wiedlisbach	7	10	11	9	18	7	8
Bleienbach	0	0	0	0	0	0	7
Hasle bei Burgdorf	0	2	0	3	1	3	7
Autres communes	417	557	559	484	435	318	286

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.11 Infractions de violence

Infractions de violence

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions de violence	4 874	4 442	4 089	3 889	4 273	4 047	4 041
Violence grave (exercée)	165	151	145	163	140	170	128
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	19	18	8	16	15	9	13
Homicides avec arme à feu	7	2	2	4	2	1	1
Homicides avec arme coupante/tranchante	8	12	0	4	7	5	7
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	1	3	1	0	1
Homicides avec violence physique	3	3	2	3	0	1	3
Homicides autre instrument	0	1	3	2	5	2	1
Homicides sans notion/inconnu	1	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	94	78	70	88	51	81	45
Lés. corp. graves avec arme à feu	2	2	2	1	0	1	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	17	9	19	22	11	11	14
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	6	4	3	1	5	2	2
Lés. corp. graves avec violence physique	55	33	23	36	25	54	20
Lés. corp. graves autre instrument	12	30	23	25	10	12	8
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	2	0	0	3	0	1	1
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	52	55	65	58	72	78	70
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	2	1	2	2	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 652	3 209	2 913	2 729	2 990	2 922	2 875
Lésions corporelles simples (Art. 123)	710	641	641	571	669	615	611
Voies de fait (Art. 126)	1 263	1 140	1 112	1 055	1 103	1 081	1 200
Participation à rixe (Art. 133) ⁶	132	146	77	150	151	140	110
<i>Nombre d'affaires</i>	24	25	13	26	28	28	22
Participation à agression (Art. 134) ⁶	190	113	112	117	88	84	79
<i>Nombre d'affaires</i>	68	39	43	45	29	31	32
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	294	341	228	208	228	197	190
Contrainte (Art. 181)	223	164	199	182	273	228	164
Mariage forcé (Art. 181a)	–	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	30	40	21	26	20	19	25
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	0	0	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	68	37	42	37	32	51	49
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	740	586	481	382	425	503	445
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	1	1	0	1	1	3	2
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 057	1 082	1 031	997	1 143	955	1 038
Menaces (Art. 180)	1 040	945	883	836	1 009	878	943
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	17	137	148	161	134	77	95

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 44: Infractions de violence

⁶ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 Infractions de violence domestique

Infractions de violences domestiques

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total infractions de violences domestiques	1 470	1 348	1 285	1 318	1 335	1 156	1 232
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	3	5	3	2	1	6	3
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	0	1	2	6	3	0	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	4	7	3	4	5	3	2
Lésions corporelles simples (Art. 123)	117	117	110	111	139	82	87
Voies de fait (Art. 126)	519	456	430	443	449	432	459
Mise en danger vie (Art. 129)	10	1	2	4	7	4	4
Injure (Art. 177)	183	156	161	188	177	173	197
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	43	59	60	40	23	27	26
Menaces (Art. 180)	400	388	318	330	334	287	322
Contrainte (Art. 181)	66	45	55	58	59	49	29
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	12	18	10	9	10	5	6
Actes sexuels enfant (Art. 187)	13	28	24	33	46	19	27
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	2	0	0	0	0	0	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	17	3	12	13	6	9	7
Viol (Art. 190)	23	25	33	20	25	21	19
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	5	1	1	2	2	0	2
Autres articles du CP ⁷	53	38	61	55	49	39	40

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 45: Infractions de violences domestiques

⁷ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total patrimoine	52 202	51 635	44 890	41 931	40 365	36 862	36 200
Appropri. illégitime (Art. 137)	247	224	204	233	224	221	290
Abus de confiance (Art. 138)	185	201	150	147	126	150	156
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	26 339	25 653	21 185	18 307	17 790	15 151	14 685
Vol de véhicule (Art. 139) ⁸	7 655	7 589	7 579	7 477	6 520	6 463	6 821
Brigandage (Art. 140)	294	341	230	209	230	199	190
Soustraction de chose (Art. 141)	68	60	66	58	57	56	40
Soustraction de données (Art. 143)	403	284	134	176	208	141	144
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	23	35	17	18	28	41	44
Dom. à la propriété (Art. 144)	7 524	7 119	7 328	7 566	7 667	7 425	7 126
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	7 381	7 691	5 824	5 327	5 136	4 354	3 575
Escroquerie (Art. 146)	1 003	1 058	1 032	1 228	1 231	1 513	1 836
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	605	537	429	477	437	516	656
Filouterie d'auberge (Art. 149)	42	40	47	37	48	59	51
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	26	32	39	24	31	45	51
Extorsion et chantage (Art. 156)	18	138	148	162	135	80	97
Gestion déloyale (Art. 158)	10	28	19	18	13	18	17
Détournement de salaire (Art. 159)	63	94	66	89	72	26	37
Recel (Art. 160)	145	193	138	128	100	107	111
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	22	18	27	20	23	29	30
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	85	98	110	74	111	110	83
Autres infractions contre le patrimoine	64	202	118	156	178	158	160

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 46: Infractions contre le patrimoine

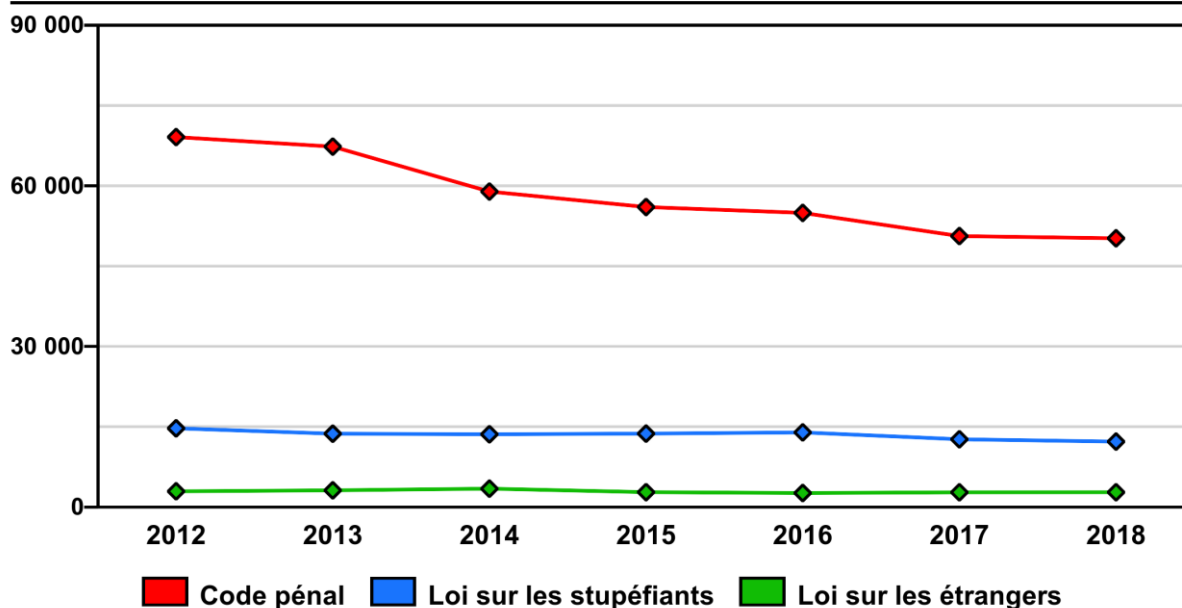
⁸ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 13.2.2019

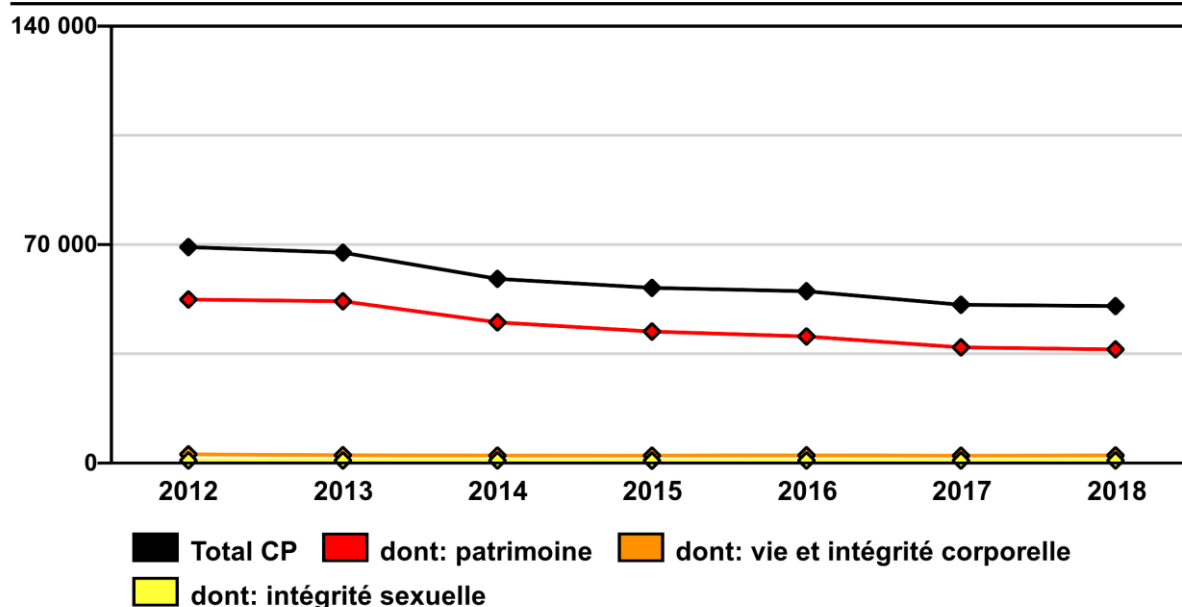
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 36: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 13.2.2019

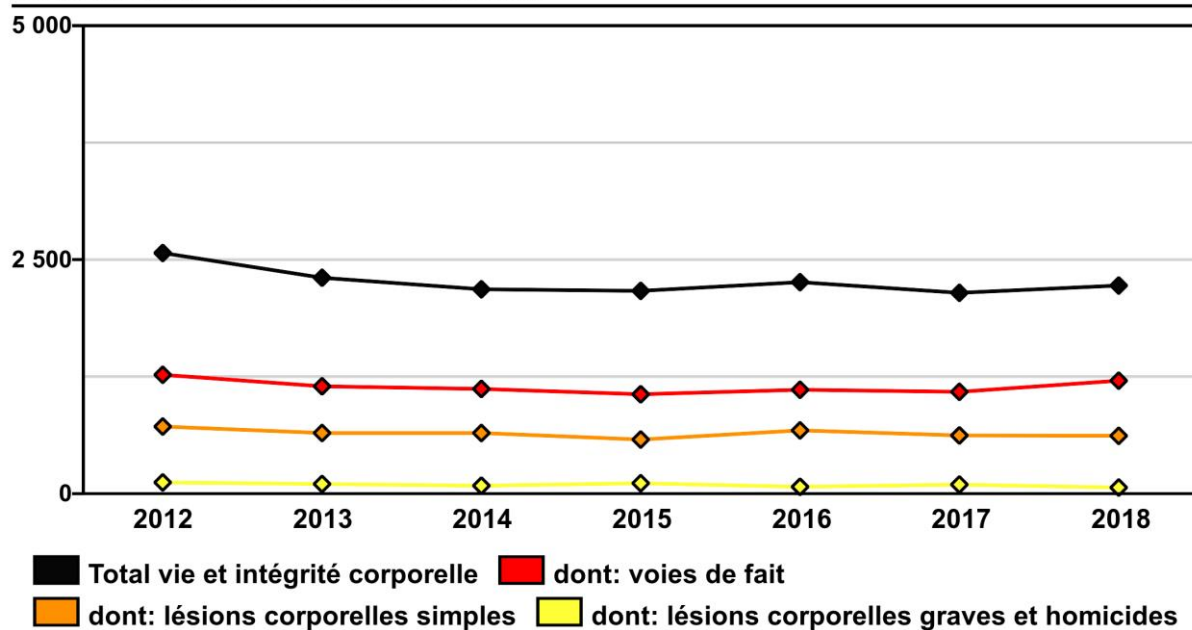
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 37: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 13.2.2019

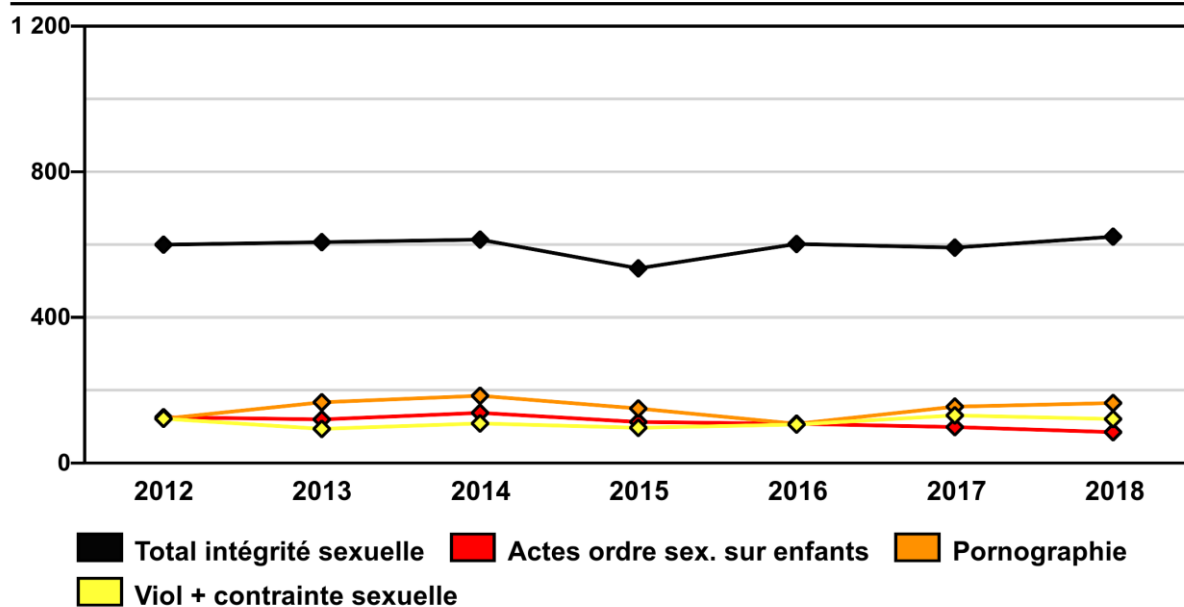
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 13.2.2019

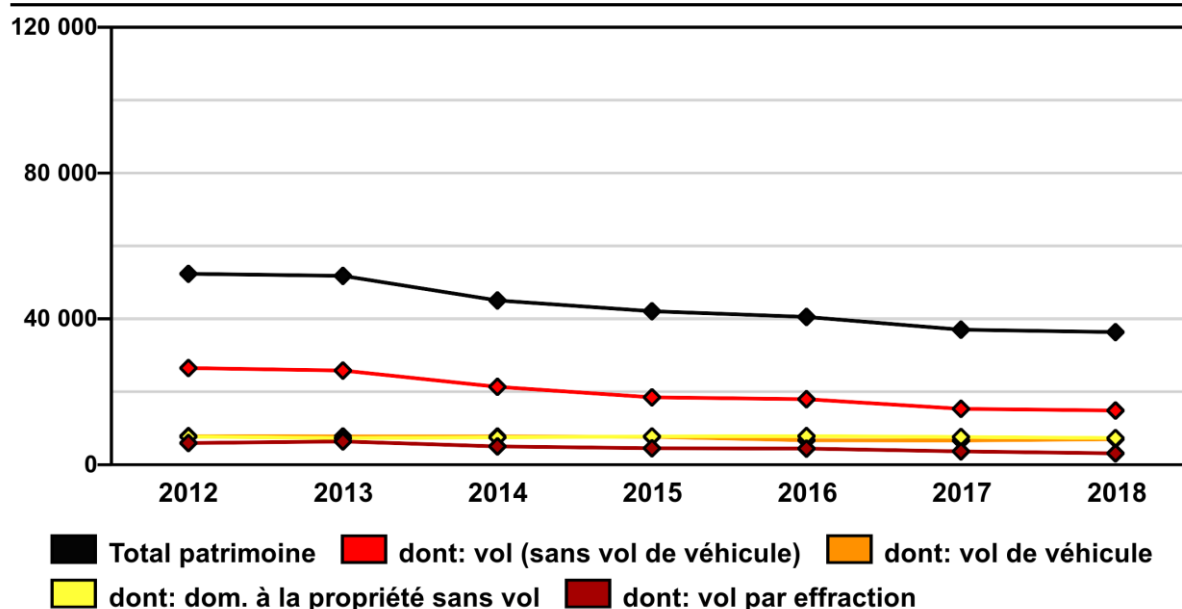
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 13.2.2019

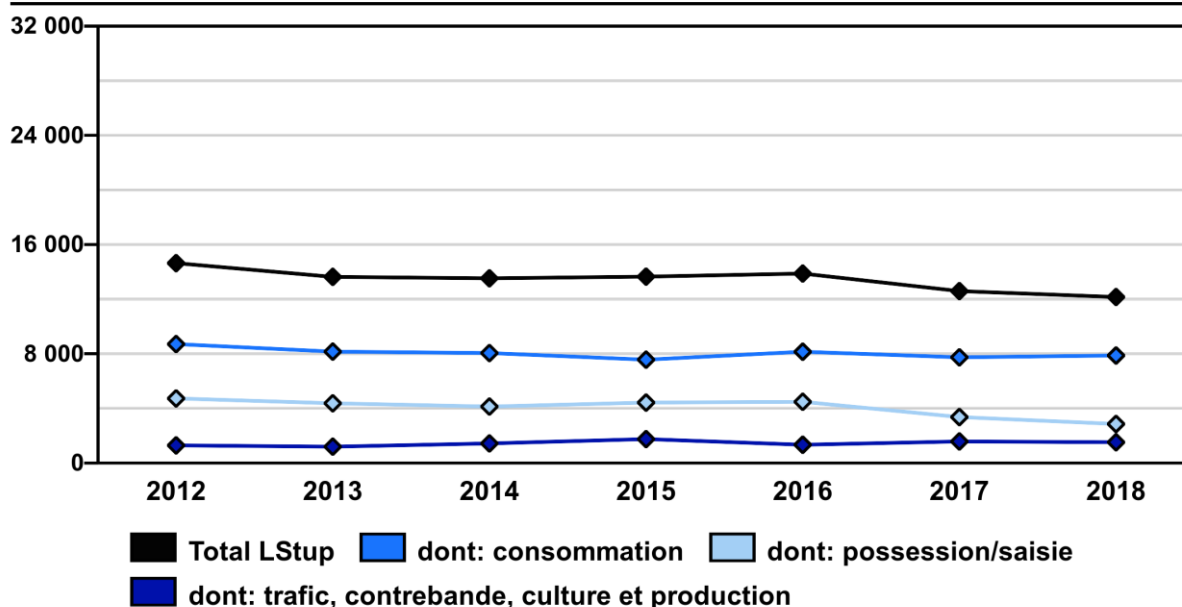
Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants⁹

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 13.2.2019

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2018

© OFS, Neuchâtel 2019

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

⁹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Suppléments cantonaux

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2017	2018	Différence
Total incendies	91	81	-11%
Total incendies de véhicule	5	4	-20%
Total explosions	2	1	-50%
Total décès extraordinaires	476	647	36%
Total suicides	257	299	16%
dont par arme à feu	27	30	11%
dont par pendaison	36	34	-6%
dont par noyade	6	5	-17%
dont par inhalation de gaz	1	2	100%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	7	11	57%
dont par collision	15	15	0%
dont par précipitation dans le vide	19	19	0%
dont par arme blanche	8	3	-63%
dont par étouffement	4	8	100%
dont par immolation	0	1	–
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	132	170	29%
dont par électrocution	0	1	–
dont par autres modalités/modalités inconnues	2	0	-100%
Total tentatives de suicide	132	124	-6%
Total accidents (sans LCR)	79	116	47%
dont de travail	31	36	16%
dont de sport ou loisir	27	51	89%
dont noyade ou accident de plongée	1	3	200%
dont de montagne	3	5	67%
dont d'avion/aérien	5	0	-100%
dont de navigation	0	1	–
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	6	5	-17%
dont avalanche	0	5	–
dont accident chimique (poison, gaz)	6	9	50%
dont autres accidents	0	1	–
Total personnes disparues	209	238	14%
Total interventions dans la sphère privée	292	260	-11%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

5.2 Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

	2017		2018		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total des infractions à des lois cantonales et à des ordonnances	1774	93.9%	1906	93.5%	7%
LDPén (Omission de prêter main-forte à la police)	1	100.0%	2	100.0%	100%
LDPén (Souillure de la propriété d'autrui)	133	71.4%	97	61.9%	-27%
LDPén (Matériel servant à la commission d'actes punissables)	48	97.9%	26	96.2%	-46%
LDPén (remet spiritueux/tabac à un enfant/jeune)	2	100.0%	6	100.0%	200%
LDPén (Tapage nocturne, conduite inconvenante)	498	99.2%	534	98.1%	7%
LDPén (Fausse alarme)	1	100.0%	0	–	-100%
LDPén (Refus d'indiquer son nom)	170	99.4%	178	97.8%	5%
LDPén (Mise en danger par des animaux)	6	100.0%	3	100.0%	-50%
LDPén (Interdiction de se masquer)	11	81.8%	53	93.2%	482%
Loi sur le repos pendant les jours fériés officiels	4	100.0%	6	100.0%	50%
Loi sur les constructions du 9 juin 1985	78	100.0%	91	98.9%	17%
Ordonnance sur les constructions	1	100.0%	8	87.5%	700%
Loi cantonale sur la protection des eaux	21	100.0%	17	100.0%	-19%
Ordonnance sur la lutte contre les accidents d'hydrocarbures du 30 décembre 1969	1	100.0%	3	100.0%	200%
Loi sur les déchets	154	73.4%	164	77.4%	6%
Loi sur la protection de l'air	28	100.0%	13	100.0%	-54%
Loi sur la santé publique	0	–	2	100.0%	–
Loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts	38	100.0%	42	97.6%	11%
Loi du 25 mars 2002 sur la chasse et la protection de la faune sauvage	32	100.0%	17	94.1%	-47%
Loi du 21 juin 1995 sur la pêche	19	100.0%	30	90.0%	58%
LHR (Loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration)	81	100.0%	88	98.9%	9%
LPTP (Loi sur la protection contre le tabagisme passif)	10	100.0%	19	94.7%	90%
Ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts	3	100.0%	0	–	-100%
Ordonnance sur la chasse du 26 février 2003	1	100.0%	0	–	-100%
LPTP (Infraction à l'interdiction de fumer dans les espaces intérieurs accessibles au public)	1	100.0%	0	–	-100%
Nichteinholen der Bewilligung als Organisierende oder Organisierender einer bewilligungspflichtigen Kundgebung	4	100.0%	0	–	-100%
Utilisation de la voie publique et de son espace à d'autres fins que celles de la circul. est soumise sans autorisation	0	–	1	100.0%	–
LHR (Interdiction de servir de l'alcool Art. 29)	1	100.0%	3	100.0%	200%
LHR (ne ferme pas l'établissement à l'heure prescrite Art. 49e)	69	100.0%	51	100.0%	-26%
LHR (Infraction contre le tabagisme passif de la part de l'exploitant/e)	21	95.2%	3	100.0%	-86%
LHR (Obligation de la personne responsable d'un établissement d'hôtellerie et de restauration de veiller à l'ordre et à la tranquillité dans son établissement)	14	100.0%	12	100.0%	-14%
Ordonnance du 28 février 2007 sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (Ordonnance son et laser)	10	100.0%	13	100.0%	30%

Loi sur l'établissement et le séjour des Suisses	20	100.0%	12	100.0%	-40%
Ordonnance concernant le registre des électeurs (ORE)	0	–	4	100.0%	–
LHR (Violation des conditions d'exploitation relatives aux établissements d'hôtellerie et de restauration)	58	100.0%	70	100.0%	21%
Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc)	19	100.0%	40	100.0%	111%
Loi du 15 septembre 1992 sur la protection de la nature	5	100.0%	5	100.0%	0%
Loi sur le commerce et l'industrie (LCI)	15	100.0%	28	96.4%	87%
Loi sur la protection du patrimoine (LPat)	2	50.0%	2	100.0%	0%
Loi sur l'entretien et l'aménagement des eaux (LAE)	1	100.0%	2	100.0%	100%
Loi sur les chiens (LC)	179	88.8%	181	90.6%	1%
Loi sur l'exercice de la prostitution (LEP)	12	100.05	24	100.0%	100%
Règlement sur les déchets (AFR)	2	100.0%	6	100.0%	200%

© OFS, Neuchâtel 2019

Tableau 48: Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 *Le cas/l'affaire*

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 *L'infraction*

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 *L'infraction élucidée/la personne prévenue*

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 *La personne lésée*

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 *La population résidente permanente*

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 *Etat des communes*

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1^{er} avril 2018. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Élocutions et évolution des infractions selon la loi	9
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élocutions et évolution des infractions	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	14
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune	16
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	18
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	20
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	22
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune	24
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	25
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	29
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	30
Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	31
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	33
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	33
Tableau 17: Infractions de violence: élocutions et évolution des infractions	35
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	38
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	39
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions	41
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élocutions et évolution des infractions	43
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élocutions et évolution des infractions	45
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élocutions et évolution des infractions	46
Tableau 24: Type de vol: élocution et évolution des infractions	47
Tableau 25: Vol de véhicule: élocutions et évolution des infractions	49
Tableau 26: Dommages à la propriété: élocutions et évolution des infractions	50
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élocutions et évolution des infractions	54
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus	56
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	57
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	57
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution	58
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	59
Tableau 33: Loi sur les étrangers: élocutions et évolution des infractions	61
Tableau 34: Infractions selon la loi	62
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	63
Tableau 36: Code pénal: infractions par arrondissement administratif	64
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune	65
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	66
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par arrondissement administratif	66
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	67
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers	68
Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par arrondissement administratif	69
Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune	70
Tableau 44: Infractions de violence	71
Tableau 45: Infractions de violences domestiques	72
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine	73
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	77
Tableau 48: Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances	79

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	8
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif	13
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune	15
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif	17
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune	19
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par arrondissement administratif	21
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune	23
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	25
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	27
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	34
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	36
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	36
Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	37
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	37
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	40
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu.....	42
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	43
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	44
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	44
Figure 24: Brigandage selon l'instrument	46
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	47
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	48
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées.....	49
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	49
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte.....	50
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire	51
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	52
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	53
Figure 33: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	55
Figure 34: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances.....	56
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	60
Figure 36: Infractions selon la loi	74
Figure 37: Code pénal: sélection de titres	74
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle.....	75
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	75
Figure 40: Infractions contre le patrimoine	76
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	76